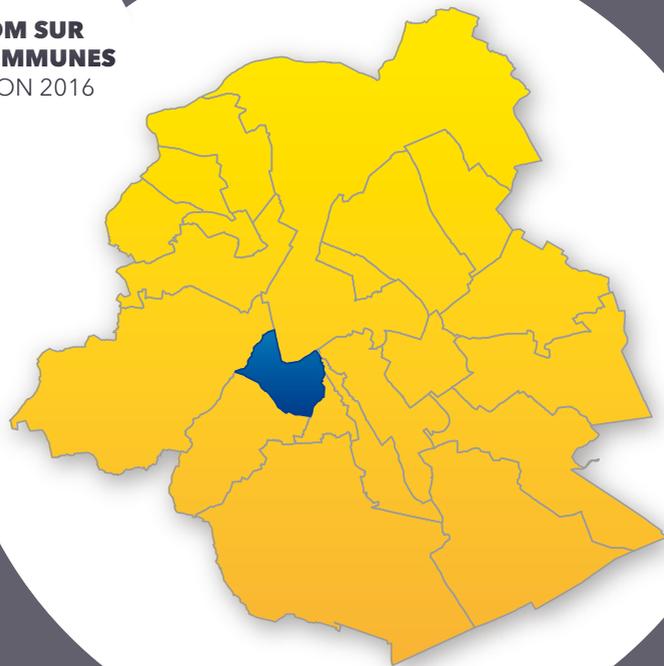




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

SAINT-GILLES



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Saint-Gilles.

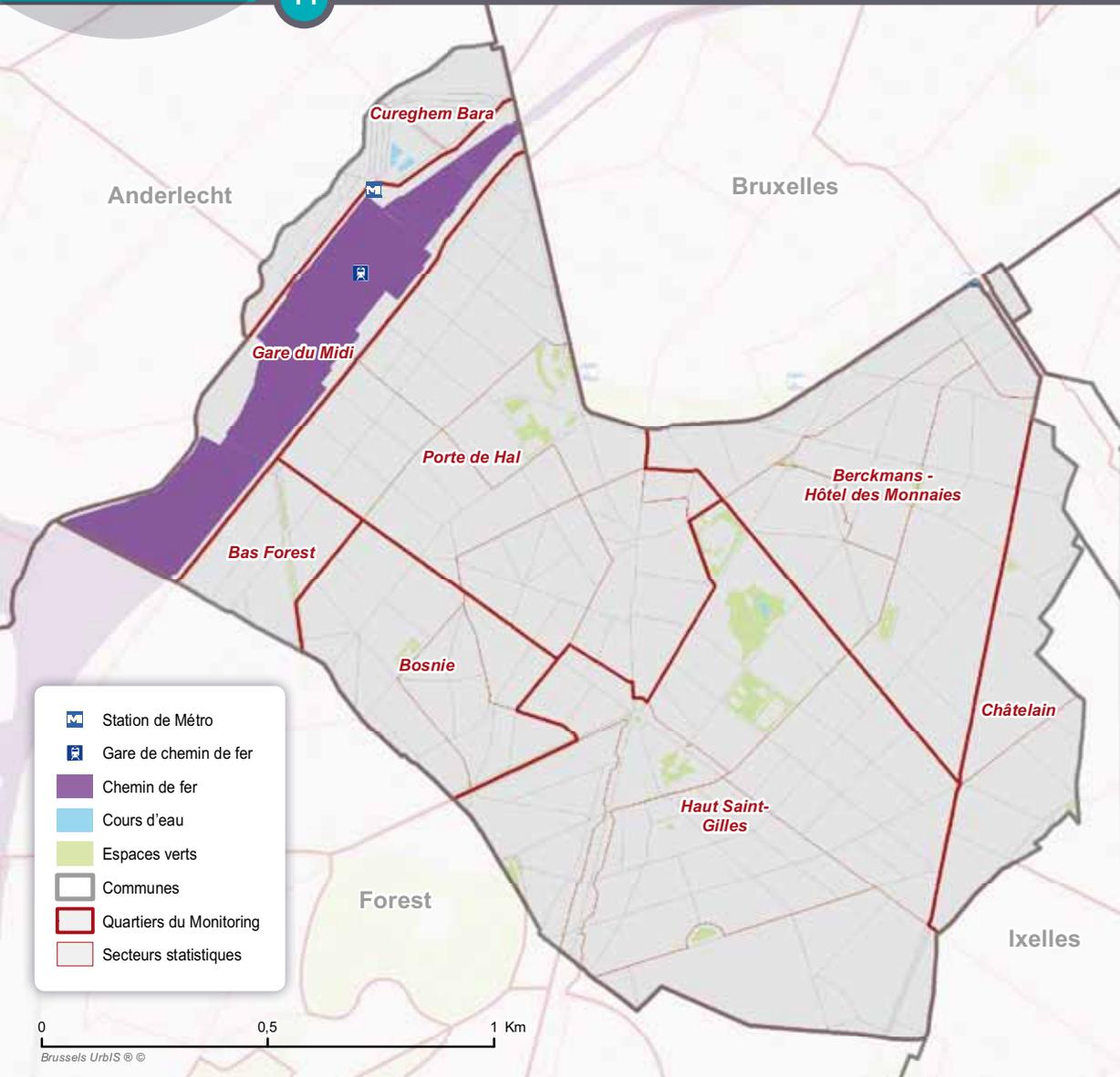
Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. SAINT-GILLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	26
2. POPULATION	10	7.1. Revenus fiscaux	26
2.1. Évolution et mouvement de la population	10	7.2. Personnes vivant avec une allocation	29
2.2. Structure par âge et sexe	11	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	31
2.3. Nationalités	13	8. FINANCES COMMUNALES	31
2.4. Ménages	14	8.1. Indicateurs clés sur les finances communales	31
3. PETITE ENFANCE	15	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	31
3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	15	8.3. Investissements	33
3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	15	9. LOGEMENT	34
4. ENSEIGNEMENT	17	9.1. Caractéristiques du parc de logements	34
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	17	9.2. Parc de logements sociaux	36
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	18	9.3. Loyers et prix de ventes immobilières	36
4.3. Retard scolaire	19	10. SANTÉ	37
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	20	10.1. Santé des nouveau-nés	37
5.1. Position socioéconomique de la population	20	10.2. État de santé général	39
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	21	GLOSSAIRE	42
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	22	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	46
5.4. Travailleurs à temps partiel	22	POUR EN SAVOIR PLUS	47
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	23		
6.1. Emploi intérieur	23		
6.2. Entreprises	24		
6.3. Évolution 2006-2013	25		

1. SAINT-GILLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de Saint-Gilles



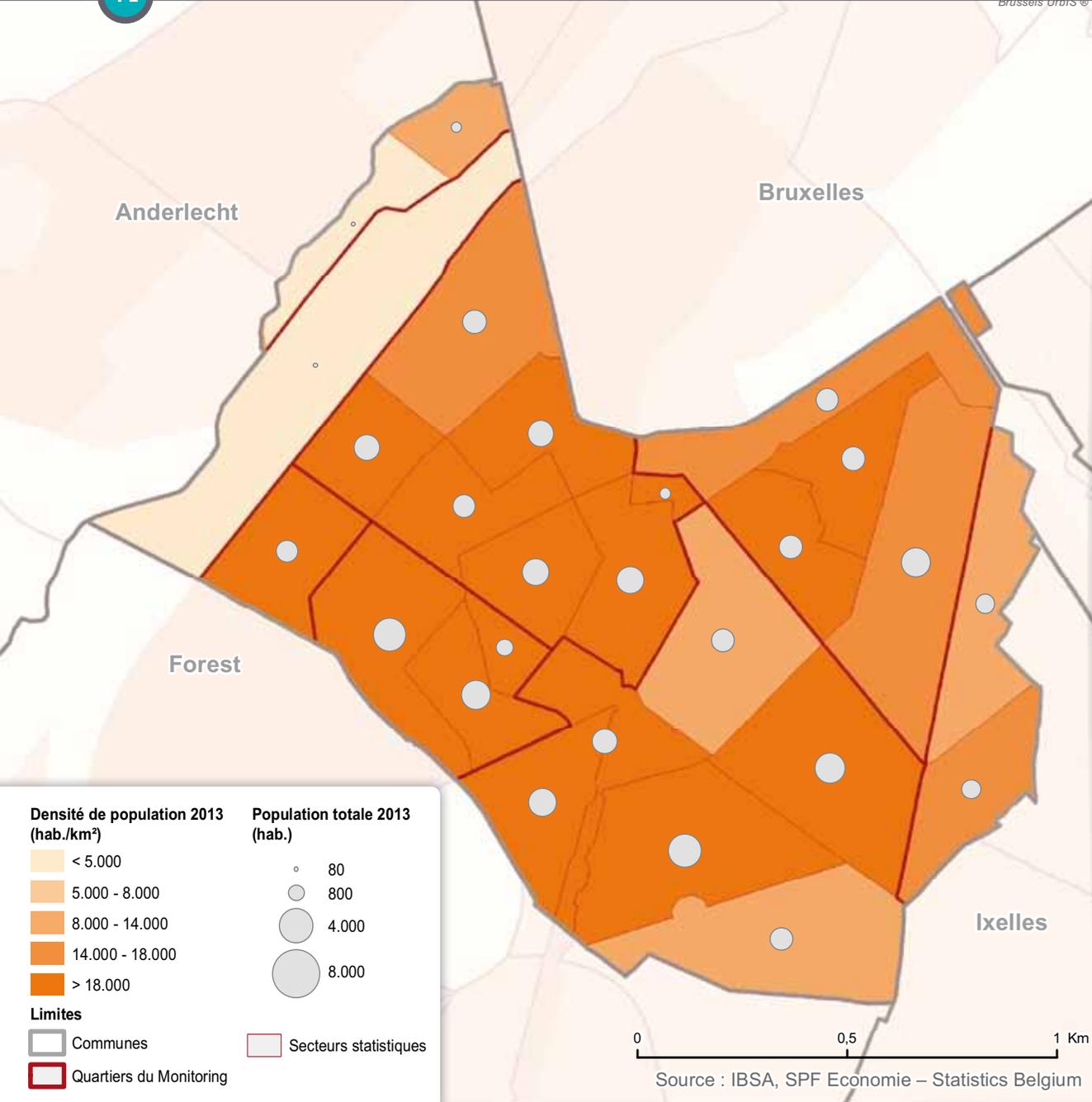
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Saint-Gilles (2,5 km², 1,6 % du territoire régional) est une petite commune très densément peuplée (19 991 habitants au km² ¹⁻²). Elle est bordée par la Ville de Bruxelles (le pentagone au nord et l'avenue Louise à l'est), Ixelles à l'est, Forest au sud et Anderlecht à l'ouest.

La **carte de repérage** ¹⁻¹ permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Saint-Gilles compte huit quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui souligne la continuité du bâti urbain : ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes. C'est le cas du quartier Châtelain (Saint-Gilles, Ville de Bruxelles et Ixelles), Cureghem Bara (Saint-Gilles et Anderlecht) et Bas Forest et Haut Saint-Gilles (Saint-Gilles et Forest). La quasi-absence d'espaces verts à Saint-Gilles est compensée en partie par la proximité du parc Duden et du parc de Forest à la limite sud du territoire communal. Enfin, avec la gare de Bruxelles-Midi, Saint-Gilles abrite le plus gros nœud intermodal du pays. Celle-ci occupe d'ailleurs une partie considérable du territoire communal et isole le quartier Cureghem Bara du reste de la commune. Le territoire communal bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun (avec le métro et le pré-métro ainsi que plusieurs lignes de tram et de bus).

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 47.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Saint-Gilles, 1^{er} janvier 2013

Le « haut » et le « bas » de Saint-Gilles

Bien que la commune soit caractérisée dans son ensemble par un brassage important de population de milieux sociaux très divers, une **différenciation** importante entre le haut (à l'est, du côté d'Ixelles) et le bas du territoire (à l'ouest, jouxtant Anderlecht) est observée. La population est en moyenne plus favorisée dans le haut que dans le bas de la commune. La différenciation s'observe tant au niveau de la qualité des logements, qu'en termes de taux de chômage, de niveau de revenus ou de loyers.

Un faubourg industriel et commercial

Dès le second quart du 19^{ème} siècle, les espaces encore largement ruraux de Saint-Gilles ont laissé la place à de nombreux **établissements industriels**, surtout dans le bas de la commune (notamment à l'emplacement de l'actuelle gare de Bruxelles-Midi, remplaçant une célèbre chocolaterie) mais aussi ponctuellement dans le haut de la commune, le long de la chaussée de Charleroi par exemple. Nombreux sont ces anciens espaces industriels qui connaissent aujourd'hui une nouvelle affectation, comme les anciennes glacières par exemple dans le secteur artistique.

Faubourg en forte croissance dès le milieu du 19^{ème} siècle, Saint-Gilles va aussi fixer une **activité commerciale** importante, notamment au travers des marchés du parvis, du Midi et de la place Van Meenen. Les commerces de détail sont principalement localisés le long des chaussées de Waterloo et d'Alseberg. Dès sa création, l'avenue Louise attira le commerce de luxe, l'hôtellerie et la restauration. Des bureaux et certains services sont quant à eux souvent installés le long de la chaussée de Charleroi, avenue Brugmann (et dans les quartiers avoisinants) et en bordure de la petite ceinture.

Tant pour l'industrie que pour les commerces, les nombreuses **chaussées** qui traversent ou délimitent le territoire communal ont joué un rôle structurant important, ce qui induit un bâti spécifique à ces espaces. Complétées par quelques grandes avenues, ces chaussées ont également fortement influencé la

structure spatiale des quartiers résidentiels qui se sont développés entre ces activités économiques tout au long du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune faisant partie de la **première couronne**, elle fut quasiment entièrement urbanisée dès la Première Guerre mondiale, essentiellement sous la forme d'immeubles de rapport et, en plus forte proportion dans le haut de la commune, de maisons bourgeoises. Saint-Gilles possède un bâti assez homogène en termes d'âge de construction, parmi les plus anciens de la Région puisque trois quarts des logements datent d'avant 1919. En termes de nombre de pièces, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Gilles par rapport à la situation régionale, et les logements de grande taille, sous-représentés.

Le nombre de **logements sociaux** est faible à Saint-Gilles : on compte seulement 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune. Ils sont essentiellement situés dans le bas de Saint-Gilles (dans les **quartiers** Bosnie et Porte de Hal).

Une rénovation intense

Depuis le milieu des années 90, notamment dans le cadre des sept contrats de quartier, la commune fait l'objet d'un important processus de **rénovation** urbaine touchant autant les espaces publics (parvis de Saint-Gilles, place Bethléem ...) que le bâti privé. Outre les incitants à la rénovation pour les particuliers, les contrats de quartiers ont porté sur trois grands aspects dans la commune : la verdurisation des espaces publics dans une commune très peu pourvue à ce niveau, la rénovation ou la création de logements et le développement d'équipements collectifs, de crèches notamment.

Conjugué et entretenu par un flux migratoire aujourd'hui constitué en partie de jeunes adultes plus favorisés en termes de capital culturel ou financier que la population en place originellement, le processus de rénovation urbaine a contribué à changer en partie le visage de certains quartiers de la commune. Toutefois, dans le bas de la commune, à l'ouest, les logements restent, hors périmètres de démolition-reconstruction, plus fréquemment vétustes et moins souvent rénovés que dans le haut de Saint-Gilles.

Le réaménagement de la **gare de Bruxelles-Midi** et de ses abords en pôle de mobilité internationale et de bureaux dans le bas de la commune fut également entamé dès le début des années 90 et se poursuit. Il a profondément remodelé un quartier de gare historiquement très dense en logements, ce en partie au profit de fonctions non résidentielles.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

En lien avec son processus d'urbanisation précoce, la **population** de Saint-Gilles a augmenté de façon significative après 1860 et la courbe atteint son maximum (environ 65 000 habitants) vers 1920. Le nombre d'habitants baisse ensuite de manière régulière, malgré une immigration étrangère importante se fixant notamment dans le quartier de la gare de Bruxelles-Midi durant toute la seconde moitié du 20^{ème} siècle. La population s'est ensuite stabilisée au cours des années 80, pour ré-augmenter ensuite. Entre 2005 et 2015, la population à Saint-Gilles s'est accrue de 15 %, un rythme proche de celui observé au niveau régional. Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Saint-Gilles compte officiellement 50 472 habitants, soit 4 % de la population de la Région bruxelloise.

En termes de **structure d'âge**, en comparaison avec la situation régionale, la commune compte une plus faible proportion de personnes de 65 ans et plus, et une proportion beaucoup plus élevée de jeunes adultes autour de la trentaine.

L'âge moyen à Saint-Gilles est inférieur à celui de la Région bruxelloise, et la proportion importante d'adultes d'âge actif implique un **ratio de dépendance** largement inférieur à celui de la Région. En termes d'évolution, les indicateurs de structure de la population saint-gilloise apparaissent relativement stables ; seuls le **coefficient de vieillissement** et le ratio de dépendance ont diminué entre 2005 et 2015. Le **taux de natalité** à Saint-Gilles est resté longtemps supérieur à celui de la Région mais diminue ces dernières années. La commune présente désormais un taux similaire à celui de la Région. Enfin, Saint-Gilles est l'une des rares communes de la Région à compter un peu plus d'hommes que de femmes.

Beaucoup de **ménages** composés d'une seule personne sont recensés à Saint-Gilles et leur proportion est particulièrement élevée dans le haut de la commune. Les couples avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la commune. Le solde migratoire interne est particulièrement négatif au niveau communal, ce qui implique un mouvement important de personnes qui, chaque année, quittent Saint-Gilles pour une autre commune belge. Ce mouvement est compensé par un solde migratoire international et un solde naturel positifs.

Saint-Gilles est l'une des communes bruxelloises qui comptent le plus de personnes de **nationalité** étrangère (près de la moitié de ses habitants). Parmi les Saint-Gillois de nationalité étrangère, la grande majorité sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15.

Auparavant, une grande partie des Saint-Gillois de nationalité étrangère étaient issus d'une immigration de travail relativement pauvre et originaire du pourtour

méditerranéen : Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs et dans un second temps, Maghrébins. Au cours du temps, les membres de ces familles ont en partie acquis la nationalité belge suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge. C'est toutefois moins fréquent pour ceux issus du sud de l'Europe, notamment suite à l'adhésion de leur pays d'origine à l'Union Européenne. Par ailleurs, depuis quelques temps, Saint-Gilles (le haut surtout) est devenu très attractif pour les ressortissants de pays d'Europe occidentale, particulièrement les Français, en partie en relation avec les fonctions internationales de Bruxelles. En effet, parmi les saint-gillois de nationalité étrangère, les Français sont de loin les plus représentés en 2015, loin devant les Portugais et ensuite les Espagnols, Italiens et Marocains.

Outre l'accroissement des Français, une augmentation du nombre de Brésiliens ainsi que de Roumains et de Polonais est constatée. Pour ces deux dernières nationalités, il peut s'agir notamment de cadres internationaux associés à l'élargissement de l'Union Européenne et de travailleurs précarisés s'installant dans la partie méridionale du **croissant pauvre**.

Profil socio-économique

Située en partie dans l'ancien axe industriel de la vallée de la Senne, la commune de Saint-Gilles, du moins dans sa partie basse, accueille une population souvent issue des classes populaires. Par ce constat, le bas de Saint-Gilles est inclus dans le **croissant pauvre**. Le haut de la commune, sur le versant, héberge une population dont la **situation socioéconomique** est relativement plus favorable.

À l'échelle de la commune, le **revenu moyen** apparaît nettement inférieur à celui de la Région. La proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) du CPAS ou d'une allocation de chômage est supérieure à celle observée au niveau de la Région. Cependant, alors que la part de bénéficiaires d'un revenu du CPAS a augmenté en Région bruxelloise entre 2005 et 2014, cette part indique une stagnation à Saint-Gilles, impliquant un écart avec la Région nettement moindre en 2014 qu'en 2005.

La part de **personnes de 65 ans et plus** vivant avec la garantie de revenus aux personnes âgées à Saint-Gilles (près d'un cinquième) est l'une des plus élevées de la Région. En outre, pas moins de 45 % des personnes âgées sont **bénéficiaires de l'intervention majorée** pour les soins de santé à Saint-Gilles. La part des personnes âgées vivant dans des conditions financières difficiles apparaît donc particulièrement importante dans la commune. Il s'agit probablement d'une population plus sédentaire, installée à Saint-Gilles depuis longtemps, en partie issue d'une immigration pauvre plus ancienne.

En ce qui concerne les **personnes en âge de travailler**, le **taux d'activité** (64 %) apparaît plus élevé à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Il est tiré à la hausse par une proportion relativement élevée de femmes actives dans la commune.

Le **taux de chômage** au niveau communal (27 %) est supérieur à la moyenne bruxelloise, et ce constat se vérifie quel que soit le groupe d'âge. Parmi les **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) saint-gillois, on rencontre, en proportion et comparativement à l'échelle régionale, plus d'hommes, de personnes de 25 à 50 ans, de ressortissants européens et de diplômés du supérieur. Parmi les Saint-Gillois qui ont un emploi, celui-ci est plus souvent à temps partiel qu'à l'échelle régionale, et ce pour les deux sexes.

En termes d'**emploi intérieur**, les **postes** de fonctionnaires sont nombreux à Saint-Gilles. De fait, on enregistre également une part importante de postes dans le secteur de l'administration publique dans la commune (un tiers des postes) - étant donné la présence de plusieurs ministères, des locaux de la SNCB, etc. Le deuxième secteur le plus important (en termes de nombre de postes) est celui des transports, notamment du fait de la présence de la gare de Bruxelles-Midi.

Un quart des **enfants** naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail et, pour un cinquième des nouveau-nés, la mère est seule au moment de la naissance. Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas à Saint-Gilles, avec moins d'une place pour quatre enfants de cet âge.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Saint-Gilles suivent plus fréquemment l'enseignement professionnel et moins l'enseignement général par rapport à la moyenne régionale. Comparativement à la Région, on retrouve également une proportion un peu plus grande de jeunes saint-gillois dans l'enseignement spécialisé. Le retard scolaire des adolescents saint-gillois fréquentant l'enseignement secondaire est lui aussi plus prononcé.

Saint-Gilles est une commune constituée en majorité par des **locataires**. Trois quarts des logements sont occupés par des locataires, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale. Les **loyers et prix de ventes** d'appartements et maisons restent inférieurs à la moyenne régionale, bien que l'écart soit relativement faible actuellement.

La situation socioéconomique à Saint-Gilles a des répercussions sur les **finances communales**, la commune devant compter de façon plus importante sur les dotations régionales. La part des additionnels au précompte immobilier dans les recettes totales est inférieure à la moyenne régionale (étant donné la présence de nombreux bâtiments publics exemptés), de même – mais dans une moindre mesure – que la part des

recettes des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Cependant, au cours des dernières années, les finances communales ont été largement redressées. Alors qu'elles affichaient un déficit il y a quelques années, elles sont revenues progressivement dans le vert. La dette de la commune reste toutefois importante.

La santé des habitants

À certains égards, la **situation socio-sanitaire** des habitants saint-gillois apparaît, en moyenne, relativement plus défavorable qu'à l'échelle de la Région. Dès le plus jeune âge, même si cela porte sur de très petits chiffres, il apparaît que le **taux de mortalité foeto-infantile** est significativement plus élevé que celui de la Région. Plus généralement, l'**espérance de vie** des femmes est de 82 ans et celle des hommes de 76 ans, ce qui est inférieur à celles de la Région bruxelloise. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé pour les personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. Le taux de mortalité prématurée lié aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon ainsi que celui lié aux maladies de l'appareil digestif sont significativement plus élevés chez les hommes saint-gillois.

Par ailleurs, à Saint-Gilles, la couverture du dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus est inférieure à celle de la Région.

La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le **statut social**, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique relativement moins favorable des Saint-Gillois et, plus particulièrement, des plus âgés par rapport à la moyenne régionale, pourrait expliquer en partie une **espérance de vie** inférieure à celle de la Région.

ENJEUX

La précarité, des actifs et des plus âgés

La **précarité** est importante pour une frange significative de la population, en particulier dans le bas de Saint-Gilles et les logements sociaux. Cette partie de la population est plus fréquemment touchée par le **chômage** et occupe des emplois moins rémunérés. Cette précarité touche souvent les personnes issues de l'immigration et les personnes plus faiblement scolarisées.

Pour une partie des résidents de Saint-Gilles et en particulier du bas de la commune, la question de la **qualification** se pose de diverses manières. En effet, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme des problèmes de maîtrise du français et du néerlandais ou encore de discrimination à l'embauche peuvent contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi.

La situation apparaît plus favorable dans le haut de la commune où le niveau de diplôme (notamment des **demandeurs d'emploi**), est plus élevé. Néanmoins, le **taux de chômage** reste relativement important, même pour cette frange de la population.

Si la proportion de **personnes âgées** est relativement faible à Saint-Gilles, elles sont très souvent défavorisées. Les indicateurs de santé indiquent une **espérance de vie** inférieure à celle de la Région. Certains problèmes de santé (comme le cancer du poumon) sont particulièrement présents, et l'accès à la prévention semble moindre qu'à l'échelle régionale. La proportion élevée de personnes âgées en situation de précarité représente un défi important dans la commune, en termes d'offre de services adaptés (y compris de soins médicaux) et d'accompagnement dans le vieillissement.

Conditions de logements

La précarité financière d'une partie de la population se traduit aussi dans ses **conditions de logement**, particulièrement là où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social. La taille des logements, en partie issus de subdivisions, et surtout leur âge impliquent en effet des problèmes de confort et de qualité dans certains quartiers de Saint-Gilles.

La question de l'**accessibilité financière** des logements pour les plus défavorisés se pose également dans le cadre d'une offre relativement limitée de logements sociaux et d'augmentation des loyers et des prix de l'immobilier.

Proportion importante de jeunes adultes

Saint-Gilles est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, de jeunes adultes autour de la trentaine dans le système urbain bruxellois. Ces **jeunes adultes** trouvent là un parc de logement qui correspond à leurs besoins, notamment en termes de taille et d'offre locative, mais aussi une offre socioculturelle répondant à leur vision de la vie urbaine. Ces jeunes adultes ne sont pas encore au sommet de leurs capacités financières et donc contributives, étant souvent en début de carrière. Leur capital culturel (qualification, réseaux) ne se traduit donc pas toujours directement en capital financier.

La présence croissante des jeunes adultes souvent diplômés, notamment des travailleurs internationaux issus de pays riches (de France principalement), se fait en partie au détriment de la population en place, généralement moins nantie, plus âgée et souvent issue d'une immigration plus ancienne. Cette afflux important de personnes relativement plus aisées accroît en effet la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif.

Mobilité

Si la commune de Saint-Gilles n'est pas traversée par de grands axes métropolitains (tels que le boulevard industriel et la rue Bara sur Anderlecht à l'ouest de la commune, la petite ceinture à sa bordure nord et l'avenue Louise à l'est), elle souffre malgré tout d'un **trafic de transit** important : un grand nombre d'automobilistes désireux d'éviter les encombrements de ces grands axes traversent la commune via ses artères principales comme la chaussée de Charleroi, la chaussée d'Alsemberg ou l'avenue du Parc. Bien que l'offre de transports en commun soit très satisfaisante, les déplacements en surface sont importants du fait de la présence de plusieurs grands carrefours (barrière de Saint-Gilles, Janson, Ma Campagne) pouvant être le théâtre d'embarras de **circulation**.

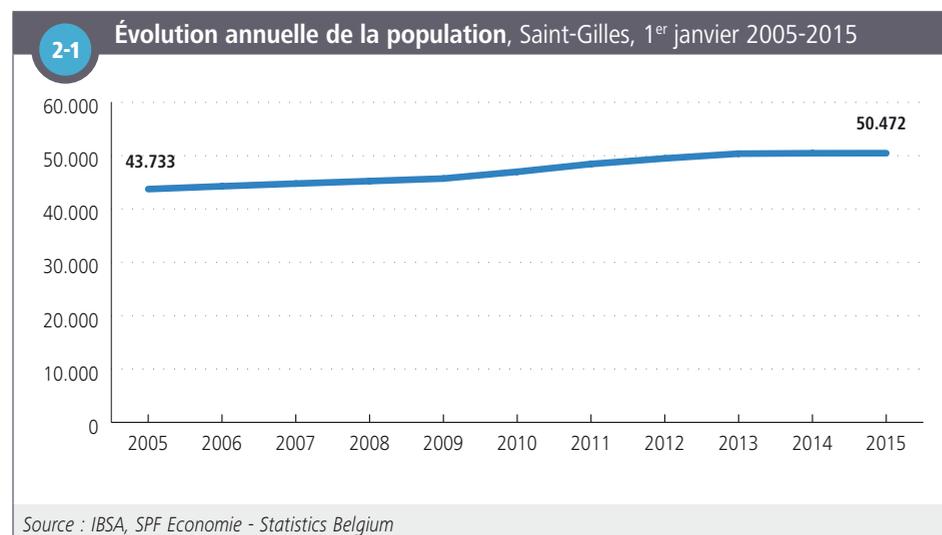
Gestion et accompagnement de grands projets urbains

La rénovation du quartier de la **gare de Bruxelles-Midi** représente un enjeu urbanistique de taille pour la commune, tant en termes d'aménagement de l'espace public que de mobilité, de développement immobilier (logements, commerces, ...), etc. Il s'agit notamment de faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent, d'une manière ou d'une autre, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place. Il s'agit aussi d'anticiper la hausse du foncier accompagnant ces opérations pour éviter une précarisation accrue d'une partie de la population en place.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Saint-Gilles compte officiellement 50 472 habitants **2-1**, soit 4,3 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 19 991 personnes au km², ce qui en fait l'une des communes les plus densément peuplées de la Région. Entre 2005 et 2015, la population à Saint-Gilles a augmenté de 15 %, un rythme proche de celui observé au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,4 % à Saint-Gilles (contre 1,6 % en Région bruxelloise).



En 2014, cependant, la population saint-gilloise est restée stable (croissance égale à 0), tandis que la population à l'échelle de la Région a crû de 1 %. L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international **2-2**.

2-2 Mouvement de la population	Saint-Gilles		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	818	16,2 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	293	5,8 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	525	10,4 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-1.257	-24,9 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	789	15,6 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	12	0,0 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,4 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population apparaît plus élevé à Saint-Gilles (10 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰), du fait notamment d'un taux de mortalité plus bas (5,8 ‰ contre 7,7 ‰ dans la Région), en lien avec la structure d'âge relativement jeune des habitants de la commune. Le **taux de natalité** saint-gillois (16 ‰) est proche de celui de la Région.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Saint-Gilles car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Saint-Gilles (4 430) est largement inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (5 687) en 2014. Ce solde négatif est, en proportion de la population, plus de deux fois plus important à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Saint-Gilles (3 054) dépassent le nombre de personnes qui ont quitté Saint-Gilles pour s'installer à l'étranger (2 265)³. En 2014, l'important solde migratoire interne négatif a compensé les soldes naturel et migratoire international positifs, impliquant donc une croissance nulle de la population totale cette année-là.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Saint-Gilles abrite une proportion importante et croissante d'**adultes d'âge actif**. En 2015, 71 % de la population a entre 18 et 64 ans (contre 64 % à l'échelle de la Région). La proportion de jeunes de moins de 18 ans (20 % de la population en 2015) et surtout de personnes âgées de 65 ans et plus (9 %), sont inférieures aux proportions correspondantes en Région bruxelloise et ont légèrement diminué par rapport à 2005 **2-3**.

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

2-3	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015							
	Saint-Gilles				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	8.990	20,6	10.015	19,8	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	30.059	68,7	35.931	71,2	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	4.684	10,7	4.526	9,0	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	43.733	100,0	50.472	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'**âge moyen** à Saint-Gilles est inférieur à celui de la Région bruxelloise (35,8 ans contre 37,4 ans en 2015). La proportion importante d'adultes d'âge actif implique un **ratio de dépendance** largement inférieur à celui de la Région. De même, étant donné la part relativement faible de personnes âgées dans la commune, le **coefficient de vieillissement** apparaît lui aussi, nettement plus bas à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. La **proportion d'hommes** est particulièrement élevée dans la commune (101 hommes pour 100 femmes). Saint-Gilles fait partie des trois communes de la Région qui comptent plus d'hommes que de femmes en 2015.

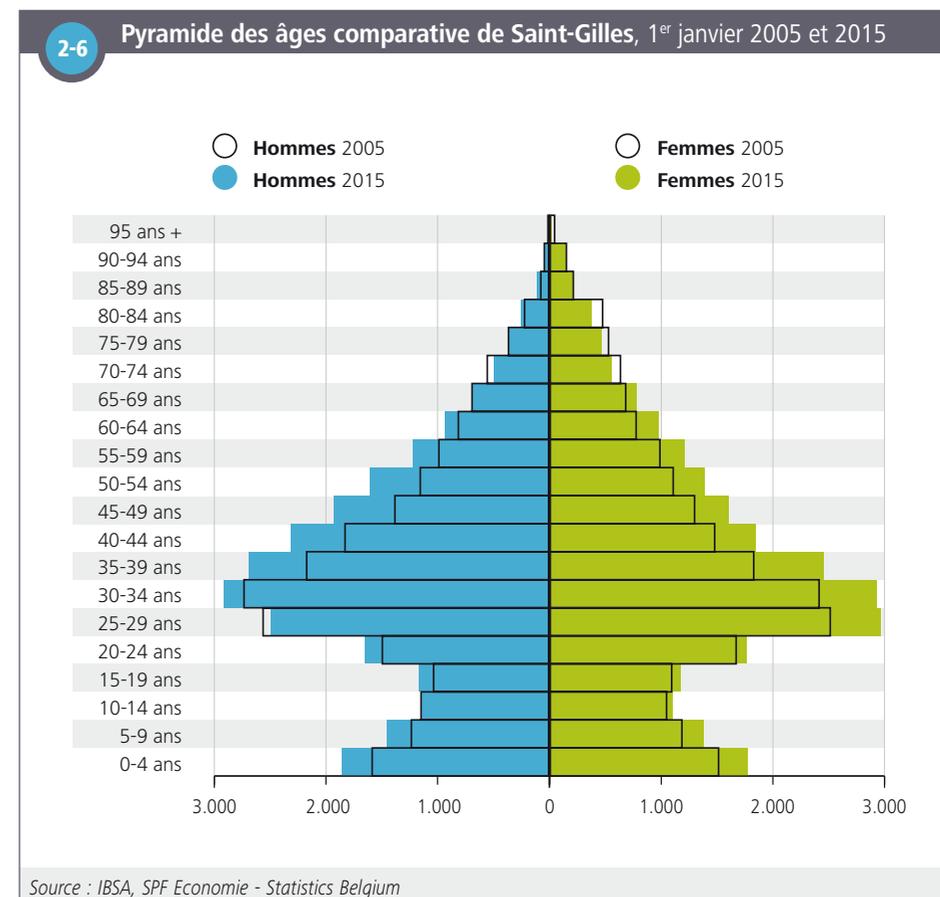
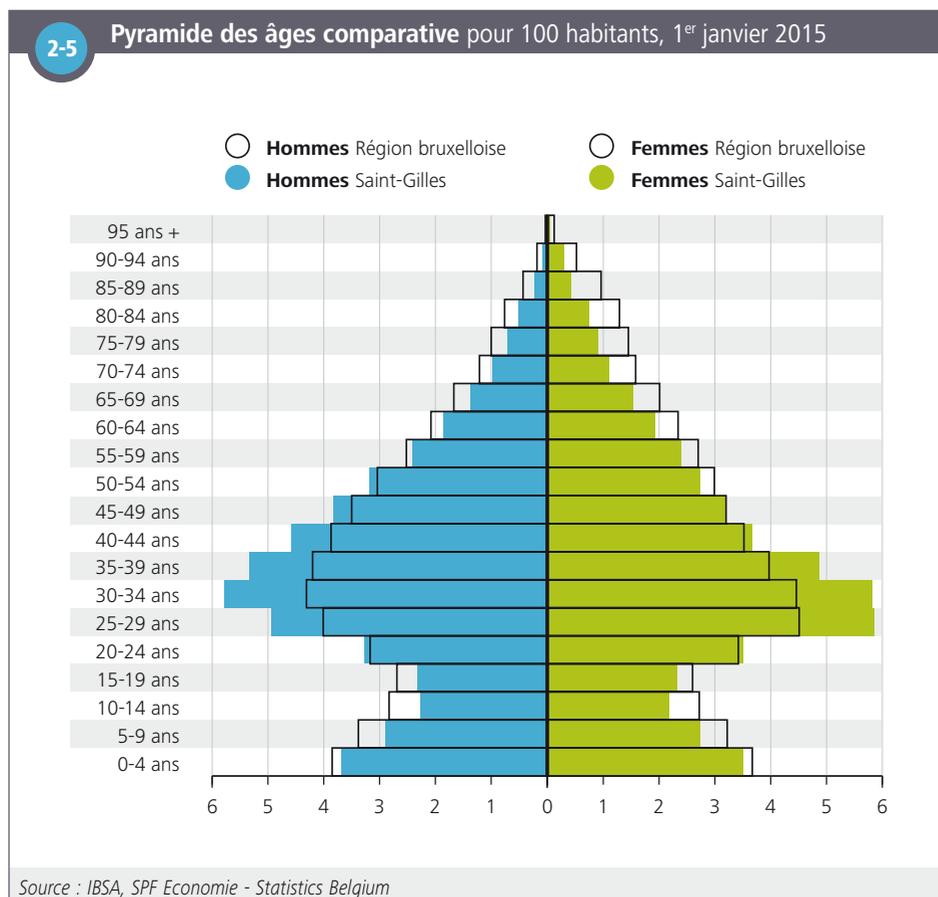
En termes d'**évolution** sur la période 2005-2015, les indicateurs de structure de la population saint-gilloise apparaissent relativement stables. En effet, l'âge moyen est resté le même, alors que celui de la Région a baissé. À Saint-Gilles, seuls les coefficients de vieillissement et de dépendance ont diminué sur cette période **2-4**.

2-4	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015			
	Saint-Gilles		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	35,9	35,8	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	35,1	35,5	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	36,7	36,2	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	52,1	45,2	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	45,5	40,5	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	26,3	26,2	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	102,2	101,1	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que les jeunes adultes (entre 25 et 40 ans en particulier) sont fortement représentés à Saint-Gilles par rapport à la moyenne régionale, au contraire de la plupart des tranches d'âge plus avancé et de celles en-dessous de 20 ans **2-5**. Les trentenaires plus spécifiquement sont tout particulièrement présents dans la commune. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est plus bas à Saint-Gilles (1,6) qu'en moyenne régionale (1,9).

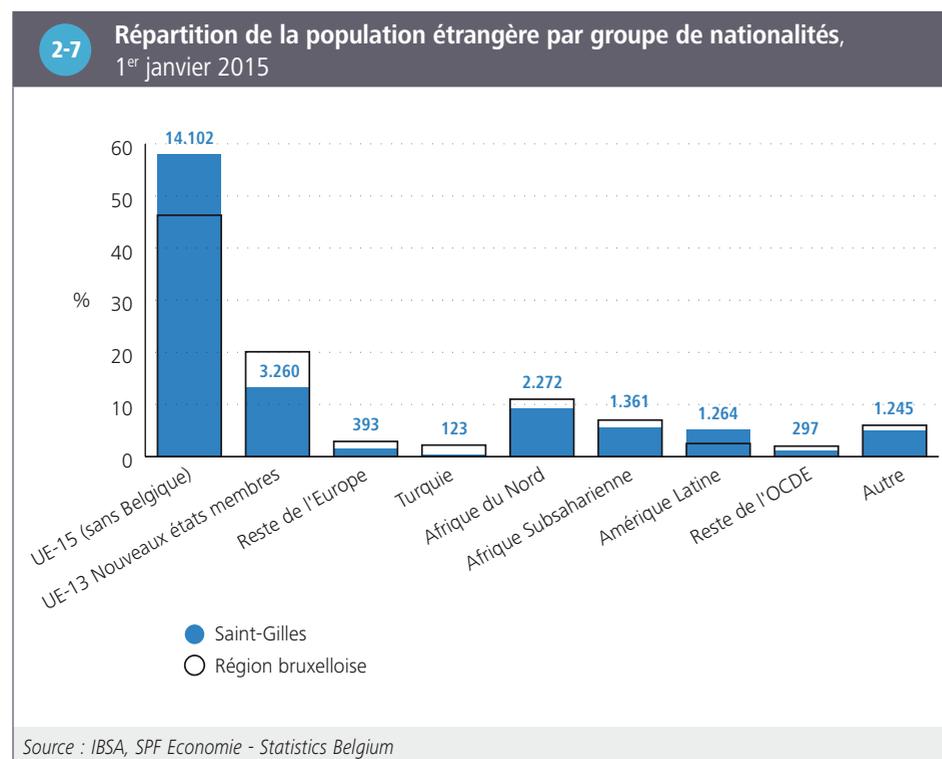
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la croissance de la population dans la plupart des tranches d'âge (à des degrés divers), à l'exception notamment des personnes âgées **2-6**. On note une croissance particulièrement marquée des femmes de 25 à 40 ans, et des hommes de 35 à 54 ans dans la commune au cours de cette période.



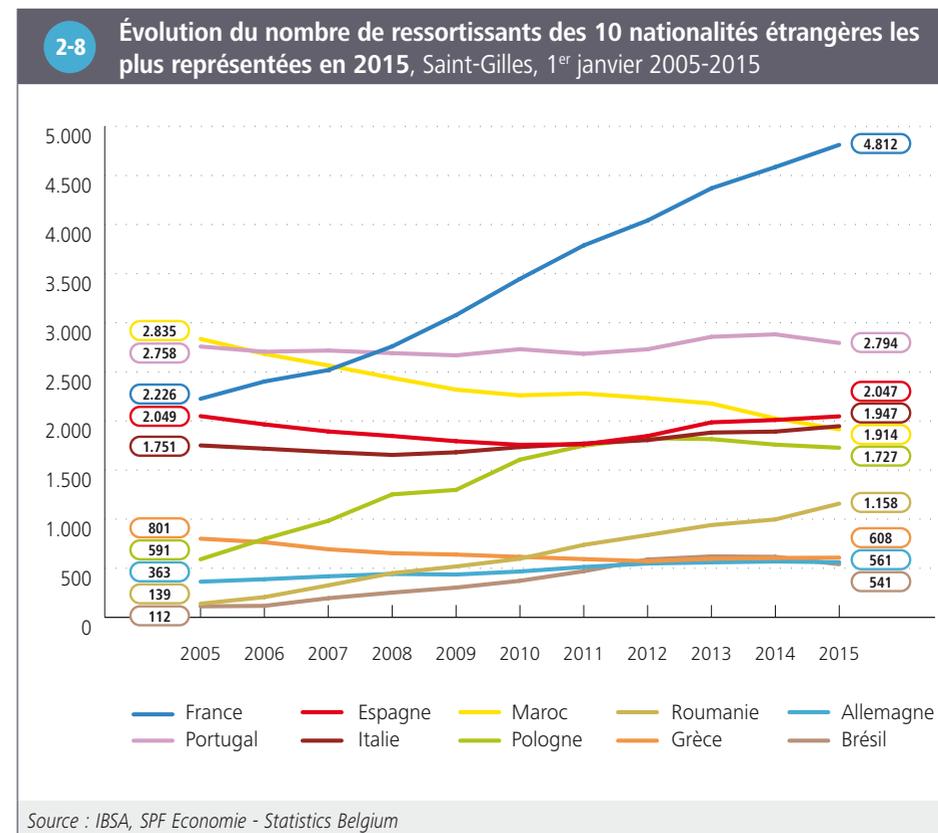
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 24 317 personnes, soit 48 % de la population saint-gilloise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion nettement supérieure à celle de la Région (34 %). Saint-Gilles est en effet l'une des communes bruxelloises avec la plus importante part de personnes de nationalité étrangère.

Parmi les Saint-Gillois de nationalité étrangère, la majorité (58 %) sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15 sans la Belgique), 13 % des nouveaux États membres (UE-13), 9 % de l'Afrique du Nord, 5 % de l'Afrique Subsaharienne et 5 % de l'Amérique Latine. Les ressortissants de pays de l'UE-15 et latino-américains sont - en proportion - nettement plus représentés à Saint-Gilles qu'en moyenne régionale, au contraire des ressortissants des autres groupes de nationalité ²⁻⁷.



Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les Français sont de loin les plus représentés à Saint-Gilles en 2015, suivis par les Portugais et ensuite par les Espagnols, les Italiens et les Marocains ²⁻⁸.



Le nombre de Français a plus que doublé entre 2005 et 2015, tandis que le nombre d'Italiens a très légèrement augmenté et celui de Portugais et d'Espagnols est resté relativement stable. Le nombre de Marocains a légèrement diminué, comme dans d'autres communes de **première couronne**. Le nombre de Brésiliens a par ailleurs augmenté sur cette période.

En effet, une croissance significative du nombre de Polonais et de Roumains est enregistrée à Saint-Gilles. L'augmentation notable de ces ressortissants en Région

bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, aux opportunités d'emplois offertes par Bruxelles, capitale de l'UE, pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes⁴. À Saint-Gilles, leur nombre a cessé d'augmenter dès 2012, et a même très légèrement diminué en fin de période.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Saint-Gilles compte 25 737 ménages privés, soit 2 771 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 53 % des ménages sont composés d'une seule personne, 22 % de deux personnes et 25 % de minimum trois personnes à Saint-Gilles (contre respectivement 57 %, 20 % et 23 % en 2005) **2-9**. La part de ménages d'une personne a donc diminué dans la commune, mais reste toutefois plus importante qu'au niveau régional.

La **taille** moyenne des ménages privés est moins élevée à Saint-Gilles (1,94) qu'en Région bruxelloise (2,14), du fait de la plus grande proportion de ménages d'une seule personne et de la présence moins importante de ménages de minimum trois personnes.

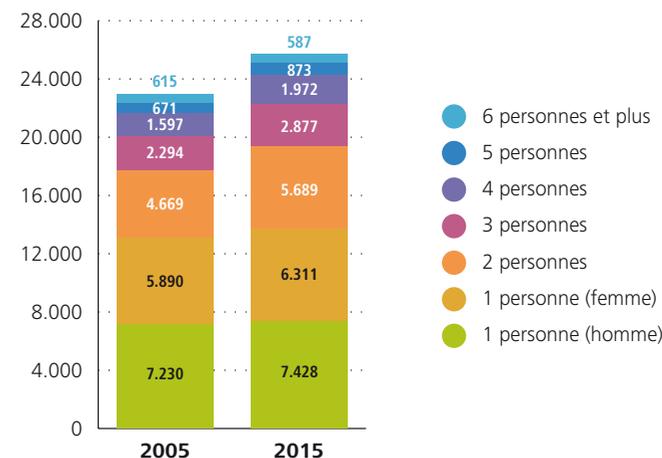
Les **personnes isolées** sont donc, en proportion, plus représentées à Saint-Gilles (53 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (46,5 %), à l'inverse des couples sans enfant (13 % des ménages saint-gillois contre 15 % à l'échelle régionale) et surtout, des couples avec enfants (18 % contre 24 % en Région bruxelloise) **2-10**. Comme dans la majorité des communes de la **première couronne** de la Région, les hommes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Saint-Gilles (54 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Les familles monoparentales représentent 11 % des ménages, et 85 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (des proportions similaires à celles de la Région)⁵. Notons que les couples sont moins souvent mariés à Saint-Gilles (où 64,5 % des couples sont mariés) qu'à l'échelle de la Région (77 %).

⁴ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

⁵ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Saint-Gilles, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

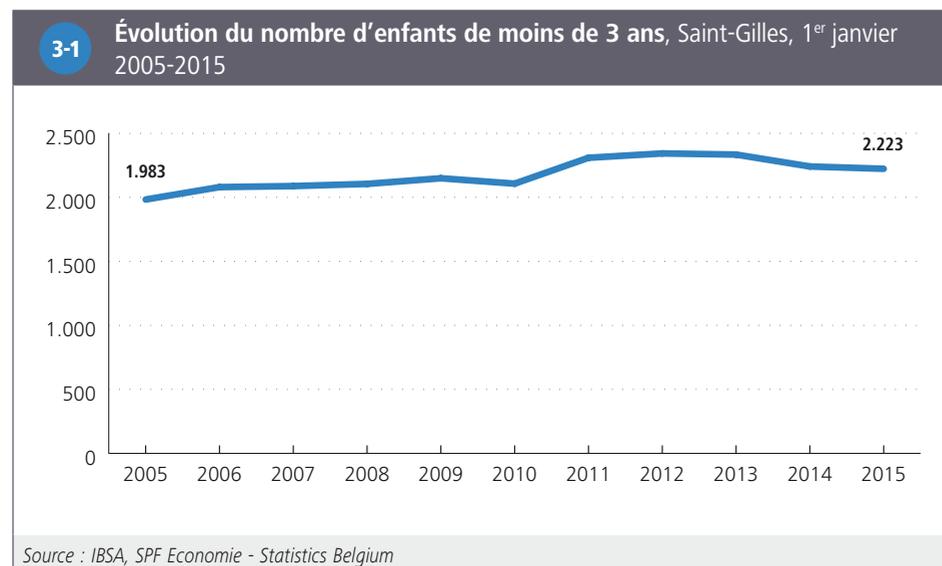
	Saint-Gilles		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	13.677	53,1	252.404	46,5
Couples sans enfant	3.404	13,2	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	1.801	7,0	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.603	6,2	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	4.678	18,2	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	3.409	13,2	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.269	4,9	23.805	4,4
Familles monoparentales	2.775	10,8	62.690	11,6
Autres	1.203	4,7	17.130	3,2
Total	25.737	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

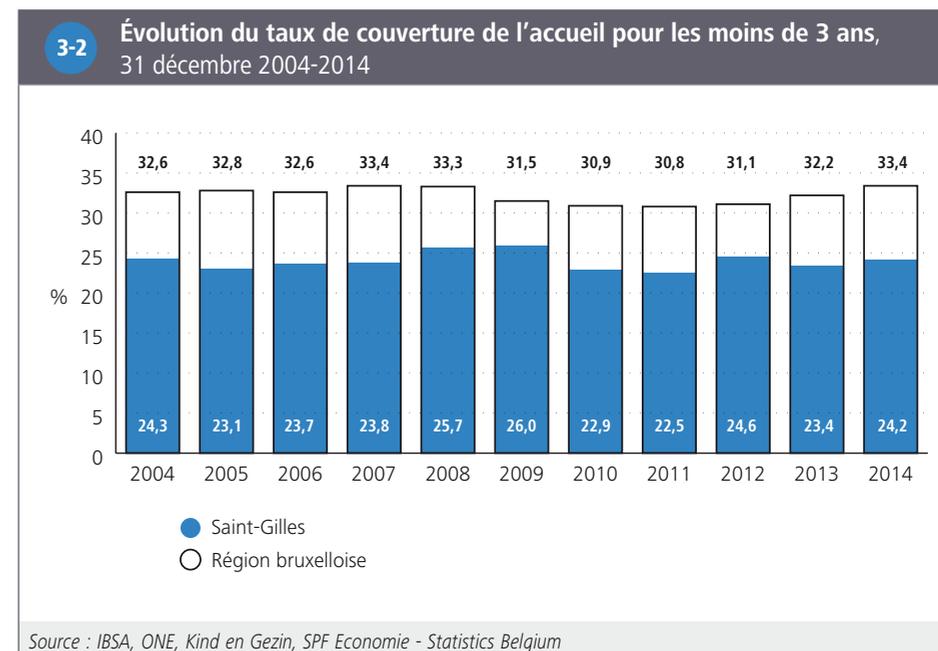
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Saint-Gilles compte 2 223 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,4 % de la population totale (un pourcentage proche de celui de la Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 12 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, soit deux fois moins rapidement qu'à l'échelle de la Région (+25 %). On note par ailleurs une légère baisse de ce nombre à Saint-Gilles entre le 1^{er} janvier 2013 et 2015 (un constat observé également au niveau régional) **3-1**.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est bas à Saint-Gilles, avec moins d'une place pour quatre enfants (de cet âge) au 31 décembre 2014 (contre une pour trois en Région bruxelloise). Malgré certaines fluctuations, le taux de couverture est resté relativement stable dans la commune entre 2004 et 2014 **3-2**.



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 539 places en milieu d'accueil à Saint-Gilles **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit presque intégralement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) ne représentent que 1 % des places dans la commune, contre 3 % au niveau régional – ce type d'accueil est donc de manière générale relativement peu développé dans l'ensemble de la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture n'est plus que de 15 % à Saint-Gilles (contre 20 % en Région bruxelloise). Ainsi, on compte à peine plus d'une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour sept enfants à Saint-Gilles.

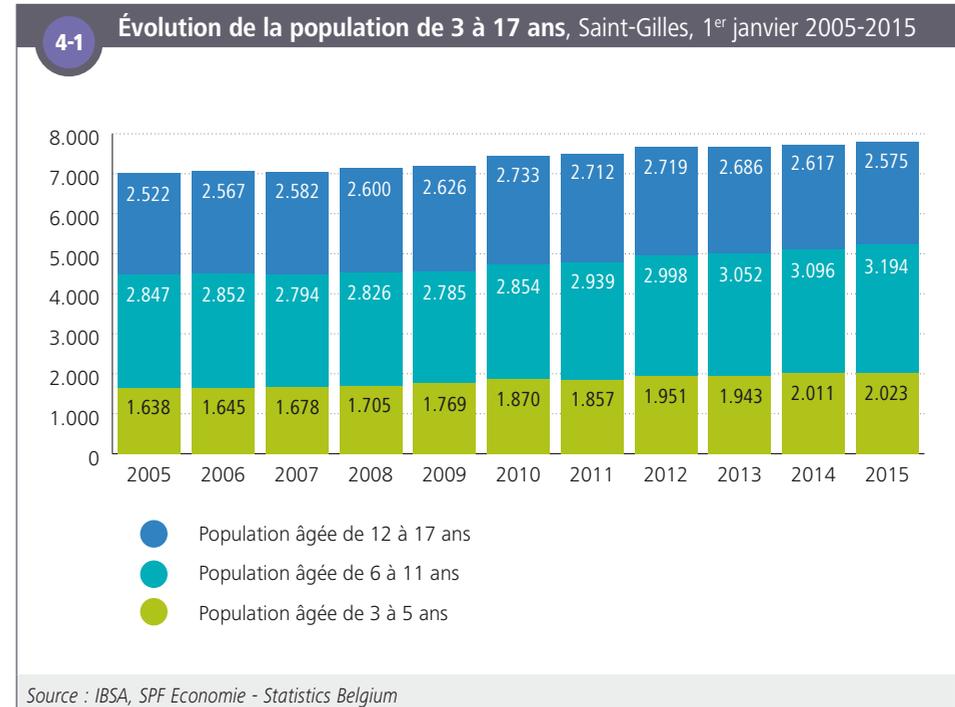
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	532	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	7	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	539	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,2	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	15,4	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	63,6	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, la part des enfants de 3 à 5 ans dans la population a très légèrement augmenté à Saint-Gilles (passant de 3,7 % à 4 %) tandis que celles des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents de 12 à 17 ans ont très légèrement diminué sur la période (passant respectivement de 6,5 % à 6,3 % pour les 6-11 ans et de 5,8 % à 5,1 % pour les 12-17 ans).

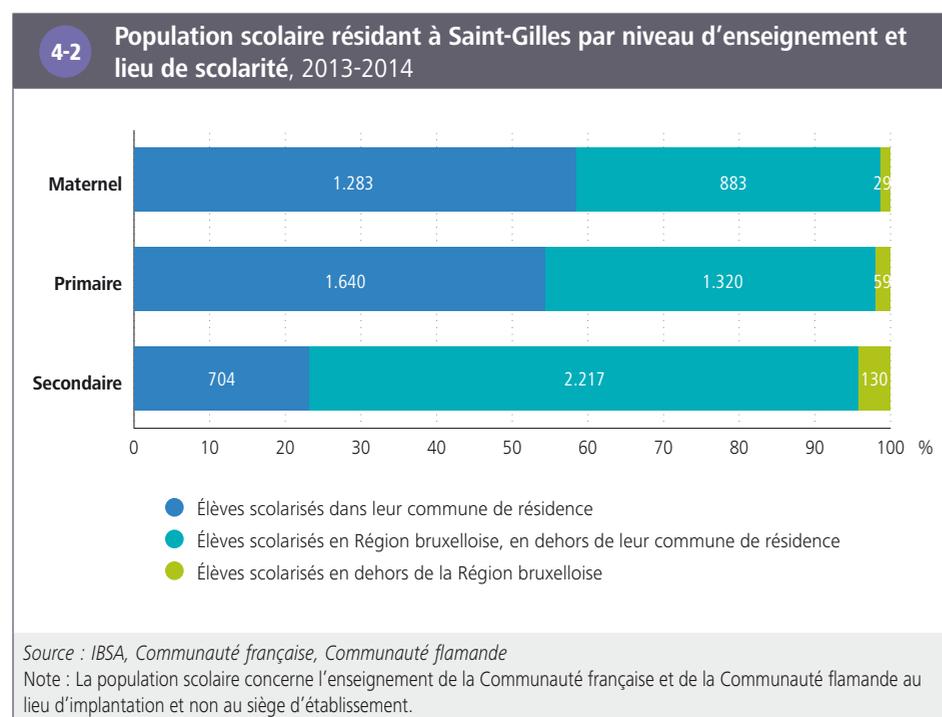
Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁶.



⁶ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres de la figure 4-1 et de la figure 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 2 195, 3 017 et 3 045 élèves résidant à Saint-Gilles sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, plus de la moitié (respectivement 58 % et 54 %) fréquentent une école implantée à Saint-Gilles, contre seulement un peu moins d'un quart (23 %) parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Saint-Gilles suivent un peu plus fréquemment la **filière** d'enseignement professionnel et moins l'enseignement général : 18,5 %, 16,5 % et 27 % des élèves saint-gillois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement professionnel, technique et général, contre 16 %, 17 % et 29 % des élèves au niveau régional **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est par ailleurs un peu plus élevée à Saint-Gilles (5 %) qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Saint-Gilles		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2.837	94,0	94,5
Primaire spécialisé	180	6,0	5,5
Primaire total	3.017	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1.028	33,8	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	816	26,8	29,2
<i>Technique</i>	503	16,5	16,9
<i>Artistique</i>	12	0,4	0,4
<i>Professionnel</i>	564	18,5	16,1
Secondaire spécialisé	122	4,0	3,7
Secondaire total	3.045	100,0	100,0

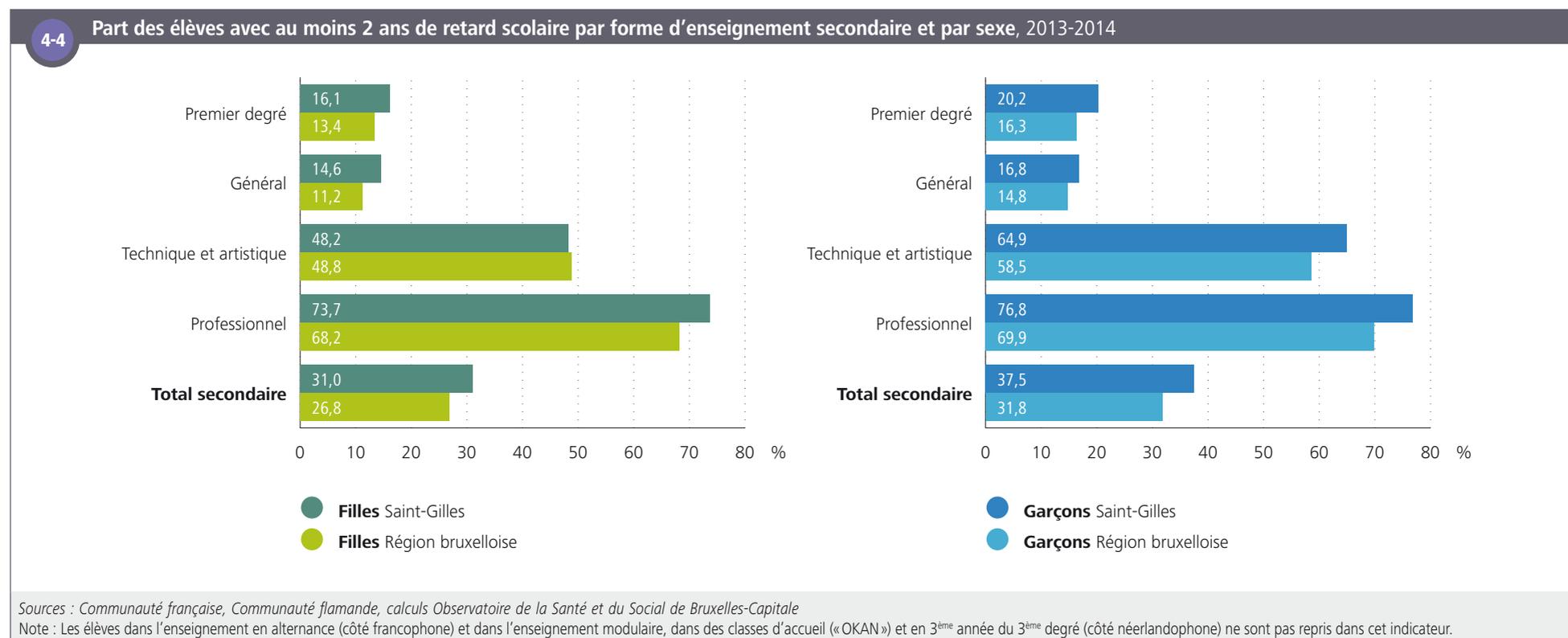
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

7 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle compte la plus grande proportion d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Saint-Gilles que dans la Région dans son ensemble.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est plus importante à Saint-Gilles qu'au niveau de la Région, tant pour les filles (31 % sont en retard scolaire, contre 27 % dans la Région) que les garçons (37,5 % sont en retard scolaire, contre 32 % dans la Région). Le retard plus important des élèves à Saint-Gilles s'observe (dans d'autres proportions) dans le premier degré et dans chacune des filières du secondaire, à l'exception des filles suivant la filière technique ⁴⁻⁴.

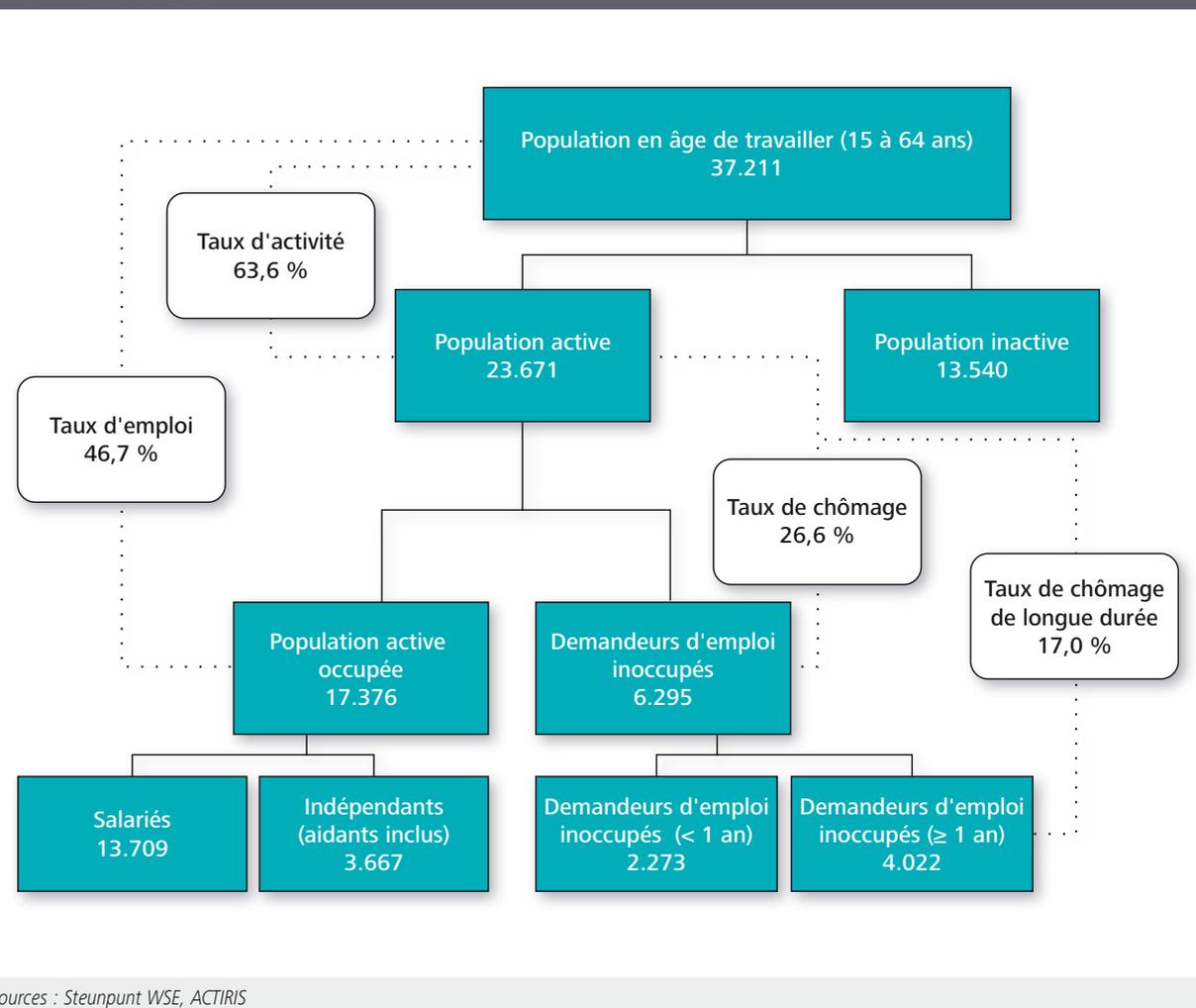


5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 64 % des 37 211 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Saint-Gilles. Parmi elles, moins de trois sur quatre sont en emploi et plus d'une sur quatre est inscrite auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁸.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Saint-Gilles, moyenne annuelle 2013

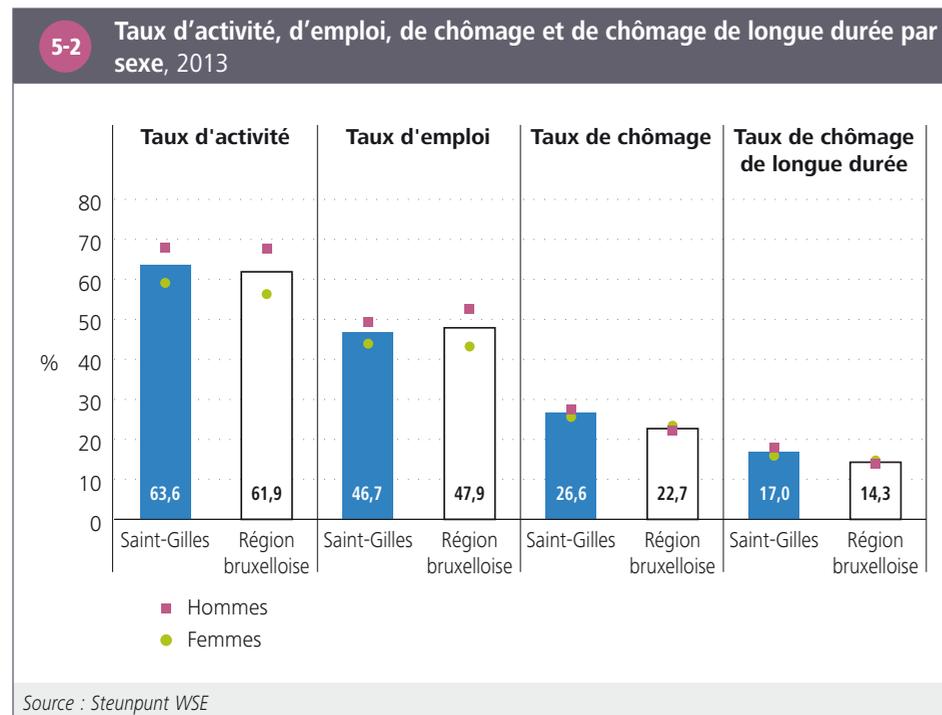


⁸ Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** est plus élevé à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, tiré à la hausse par une proportion relativement importante de femmes actives dans la commune. Par contre, au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît plus difficile : le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est plus important à Saint-Gilles qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** des hommes saint-gillois est nettement plus bas qu'à l'échelle régionale, tandis que celui des femmes saint-gilloises est proche de celui de la Région.

Les **inégalités de genre** en termes de taux d'activité et d'emploi sont moins marquées à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale. En outre, le **taux de chômage** (total et de longue durée) des hommes apparaît même légèrement plus élevé que celui des femmes à Saint-Gilles, à l'inverse de ce qui est observé au niveau de la Région **5-2**.



Les **taux d'activité** légèrement plus élevés à Saint-Gilles (par rapport à la Région bruxelloise) s'observent uniquement pour les jeunes (15-24 ans) et les plus âgés (50-64 ans). Par contre, les **taux de chômage** sont plus élevés à Saint-Gilles quel que soit le **groupe d'âge**. Le taux de chômage des jeunes saint-gillois (15-24 ans) atteint 38 % en 2013 (contre 36 % à l'échelle régionale) et celui des plus âgés (50-64 ans), 26 % (contre 20 % à l'échelle régionale) **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

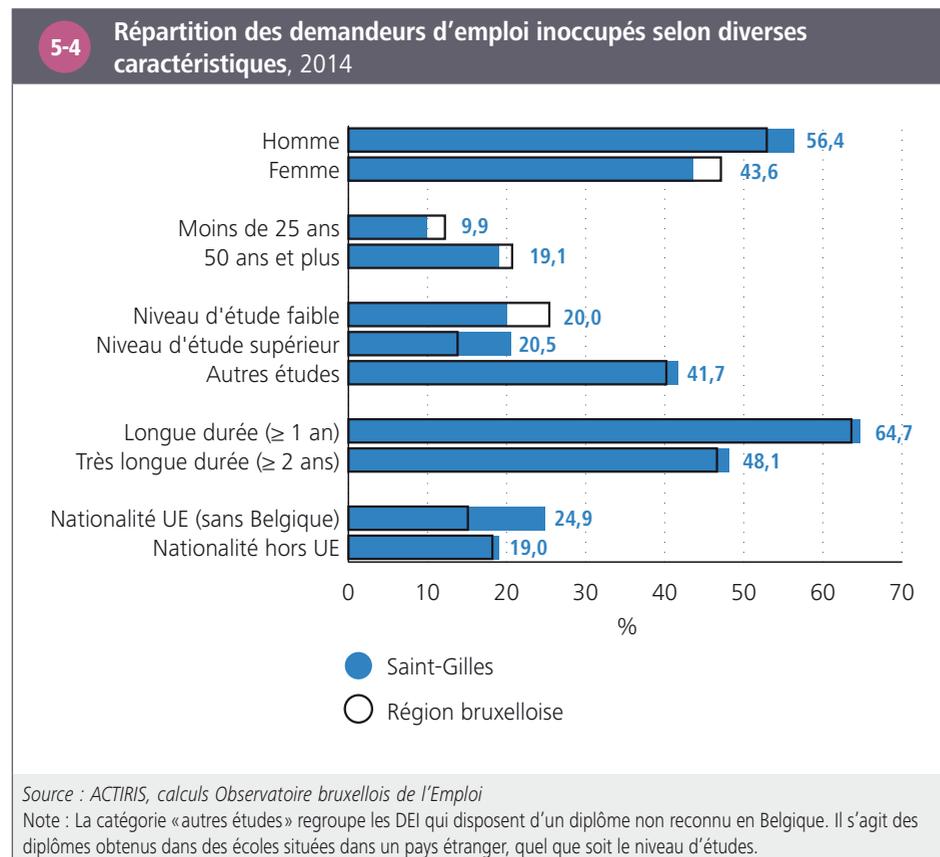
Groupe d'âge	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Saint-Gilles	Région bruxelloise	Saint-Gilles	Région bruxelloise	Saint-Gilles	Région bruxelloise
15 à 24 ans	29,8	28,7	18,5	18,3	38,0	36,3
25 à 49 ans	72,9	73,1	54,2	57,1	25,6	21,9
50 à 64 ans	59,7	58,8	44,1	42,1	26,1	20,1
Total	63,6	61,9	46,7	47,9	26,6	22,7

Source : Steunpunt WSE

⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

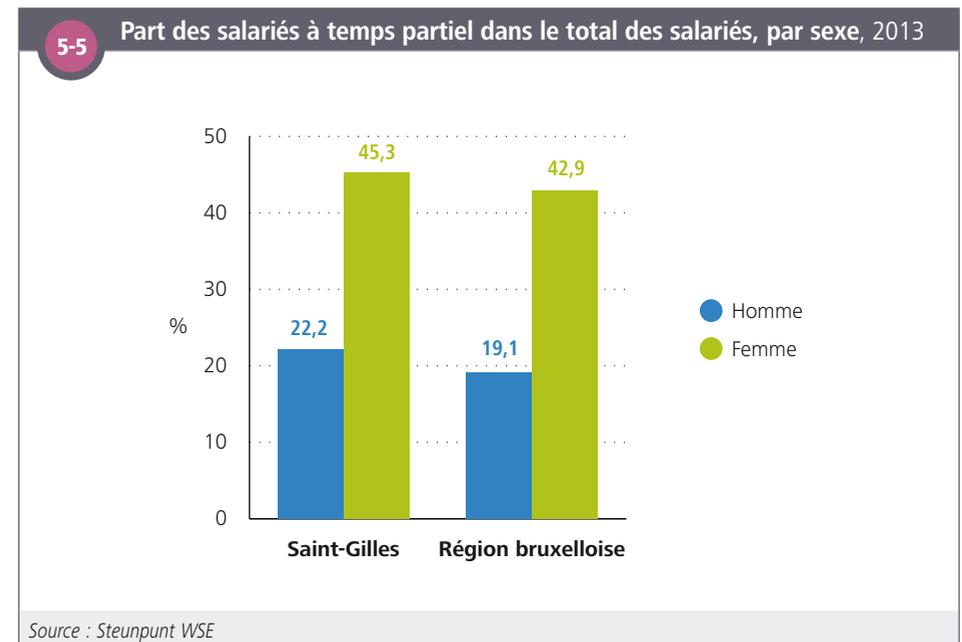
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) à Saint-Gilles diffère sensiblement de celui de la Région, dans un sens qui peut surprendre au vu du **taux de chômage** élevé de la commune. Une différence notable se situe en termes de niveau de diplôme : en proportion, le niveau d'études des DEI à Saint-Gilles est nettement plus élevé qu'à l'échelle régionale. En outre, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne (EU-28) sont surreprésentés parmi les DEI à Saint-Gilles en comparaison avec la moyenne régionale, à l'inverse des DEI de nationalité belge. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - plus d'hommes, et plus de personnes entre 25 et 49 ans. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi au chômage depuis un an et plus y est un peu plus importante **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Saint-Gilles comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. En outre, la part des travailleurs à temps partiel apparaît plus élevée à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale, et ce pour les deux sexes : 45 % des femmes salariées et 22 % des hommes salariés sont à temps partiel dans la commune (contre respectivement 43 % et 19 % en Région bruxelloise) **5-5**.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur, en 2013, 3 792 **indépendants** et 33 148 **salariés** travaillent à Saint-Gilles (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 4,7 % des indépendants et 5,5 % des salariés de la Région.

La proportion de postes de fonctionnaires est exceptionnellement élevée à Saint-Gilles (39 % des postes salariés, contre 19 % à l'échelle régionale). De ce fait, les proportions de postes d'ouvriers mais surtout d'employés, sont inférieures à celles de la Région **6-1**. La proportion très importante de fonctionnaires s'explique notamment par la présence des locaux de la SNCB, certains ministères (situés entre autres Place Victor Horta), l'Office National des Pensions (situé dans la Tour du Midi), etc.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	33.782	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	51,2	49,8
Femme	48,8	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	17,0	20,2
Employés	44,2	60,8
Fonctionnaires	38,8	19,1

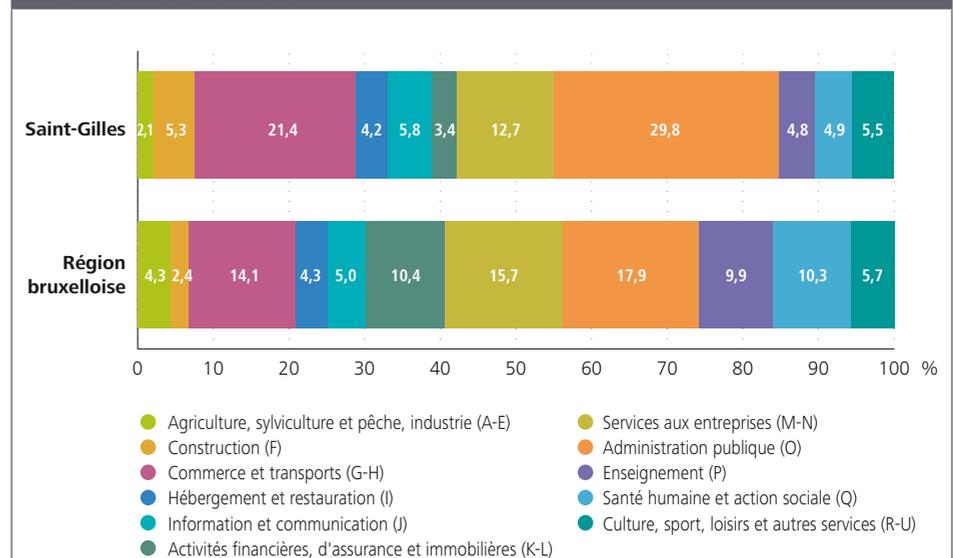
Source : ONSS, calculs IBSA

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité** **6-2**, le secteur de l'administration publique est en effet surreprésenté et constitue le premier secteur d'emplois à Saint-Gilles, avec 30 % des postes (contre 18 % à l'échelle régionale), cf. supra. Le deuxième secteur, surreprésenté également (en comparaison avec la Région), est celui du commerce et des transports (21 % des postes contre 14 % à l'échelle de

la Région), notamment du fait de la présence de la gare de Bruxelles-Midi. Enfin, le secteur de la construction (5 % des postes) est, en proportion, deux fois plus important à Saint-Gilles qu'en Région bruxelloise.

D'autres secteurs sont au contraire sous-représentés en termes de postes de travail dans la commune, notamment celui des activités financières, d'assurance et immobilières, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, et de l'industrie.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹⁰.

Au 31 décembre 2013, Saint-Gilles compte 1 435 **unités locales d'établissement** sur son territoire (soit 4 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). Les établissements de très grande **taille** (200 salariés et plus) sont, en proportion, deux fois plus nombreux à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale **6-3**. Ce constat est également à lier à la présence de ministères, de l'Office National des Pensions, de la SNCB, de la prison de Saint-Gilles, mais aussi d'autres entreprises ou associations (notamment l'asbl «Smals» qui compte un nombre important de travailleurs).

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	1.435	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	77,1	78,2
10 à 49 salariés	16,7	16,6
50 à 199 salariés	3,4	3,8
200 salariés et plus	2,8	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA		
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 4 452 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Saint-Gilles (soit 5 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été en moyenne plus importante à Saint-Gilles qu'au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne par an, près de 14 entreprises ont été créées pour 100 entreprises à Saint-Gilles, contre 12 pour 100 au niveau de la Région.

Les **cessations** ont été très légèrement plus élevées au sein de la commune (en moyenne par an, 9 cessations pour 100 entreprises, contre 8 pour 100 au niveau régional).

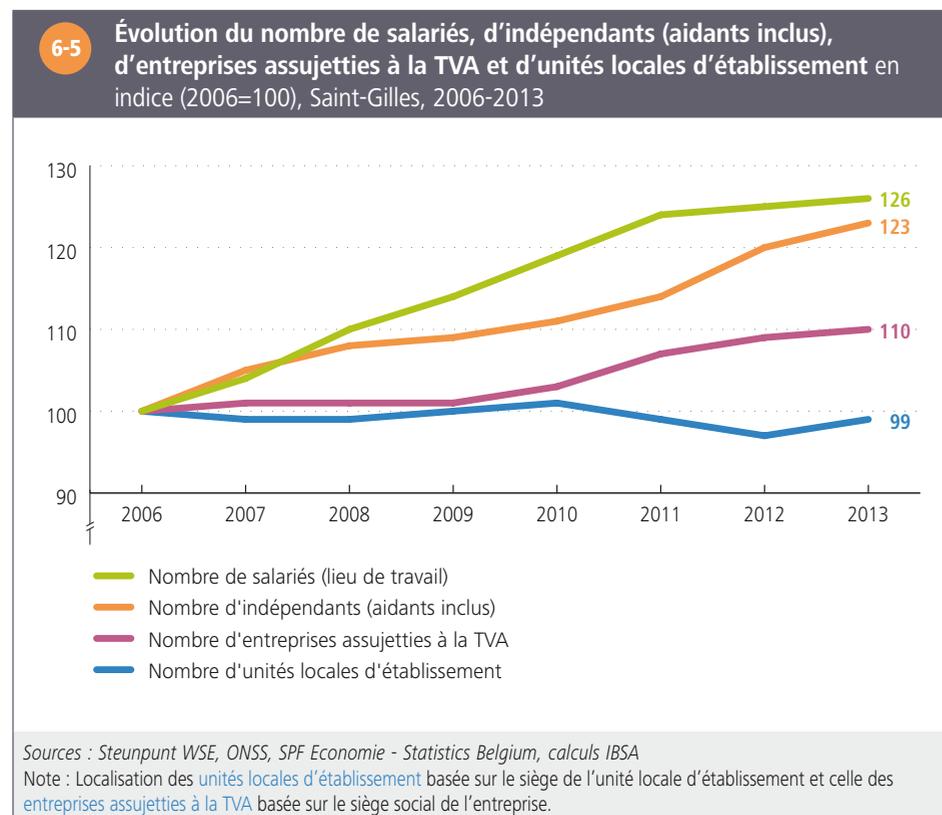
Il en va de même concernant le nombre de **faillites** d'entreprises - qui ne représentent qu'une partie des cessations - (2,9 entreprises sur 100 à Saint-Gilles contre 2,6 sur 100 au niveau régional) **6-4**. Tant à Saint-Gilles qu'à l'échelle régionale, les taux de faillites les plus élevés sur la période 2010-2014 concernent les secteurs « horeca », « transports et entreposage » et « commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles ».

6-4 Démographie d'entreprises		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	4.452	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	13,9	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,9	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	2,9	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

¹⁰ Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les salariés et les **unités locales d'établissement** montrent une évolution distincte à Saint-Gilles sur la période 2006-2013. Si le nombre d'unités locales d'établissement a stagné sur la période, le nombre de salariés a quant à lui augmenté de 26 %, une croissance assez remarquable dans le paysage bruxellois (le nombre de salariés au niveau régional indiquant une relative stagnation au cours de cette période). Par ailleurs, le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** a augmenté de 10 % (un rythme légèrement inférieur à celui observé au niveau régional). Enfin, le nombre d'indépendants a crû de 23 % à Saint-Gilles (une augmentation légèrement inférieure à celle de la Région) **6-5**.

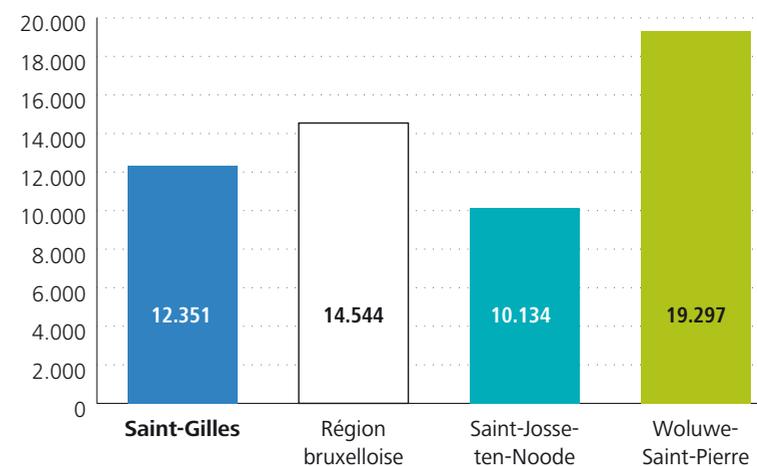


7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹¹ s'élève à 12 351 euros à Saint-Gilles pour l'année 2012, environ 15 % en deçà de la moyenne bruxelloise. Il s'agit de l'une des communes de la Région, après Saint-Josse-ten-Noode, où le revenu moyen est le plus bas [7-1](#).

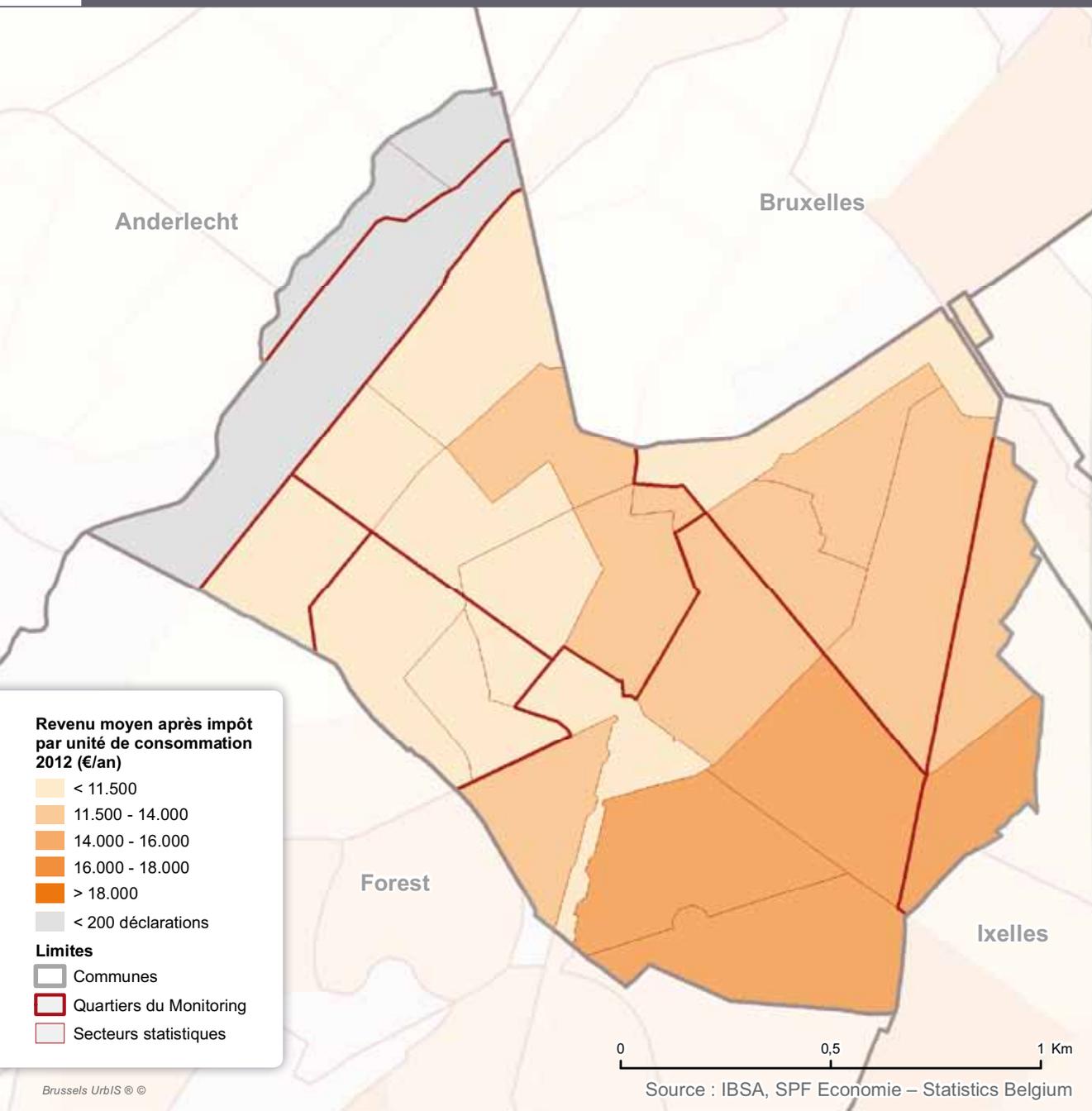
7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. Glossaire.

7-2 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Saint-Gilles, revenus 2012



Les **revenus** moyens varient dans une fourchette relativement limitée sur le territoire saint-gillois en comparaison avec la moyenne des communes bruxelloises. Aucun **secteur statistique** n'affiche un **revenu moyen** supérieur à 16 000 euros et seuls deux secteurs dépassent de peu la moyenne régionale (14 544 euros) **7-2**. Saint-Gilles se situe à cheval entre le **croissant pauvre** au nord-ouest et d'autres **quartiers** dont les revenus se rapprochent de la moyenne régionale au sud-est. En effet, à Saint-Gilles, les revenus moyens sont les plus faibles dans le bas de la commune et ils augmentent à mesure que l'on se dirige vers le haut de la commune : le revenu moyen est le plus bas dans le secteur statistique de la rue d'Angleterre (environ 9 900 euros), il se situe entre 11 500 et 14 000 euros au niveau notamment du parvis de Saint-Gilles et est le plus élevé dans le secteur de la prison de Saint-Gilles (près de 16 000 euros).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹², apparaît légèrement moins élevé à Saint-Gilles qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

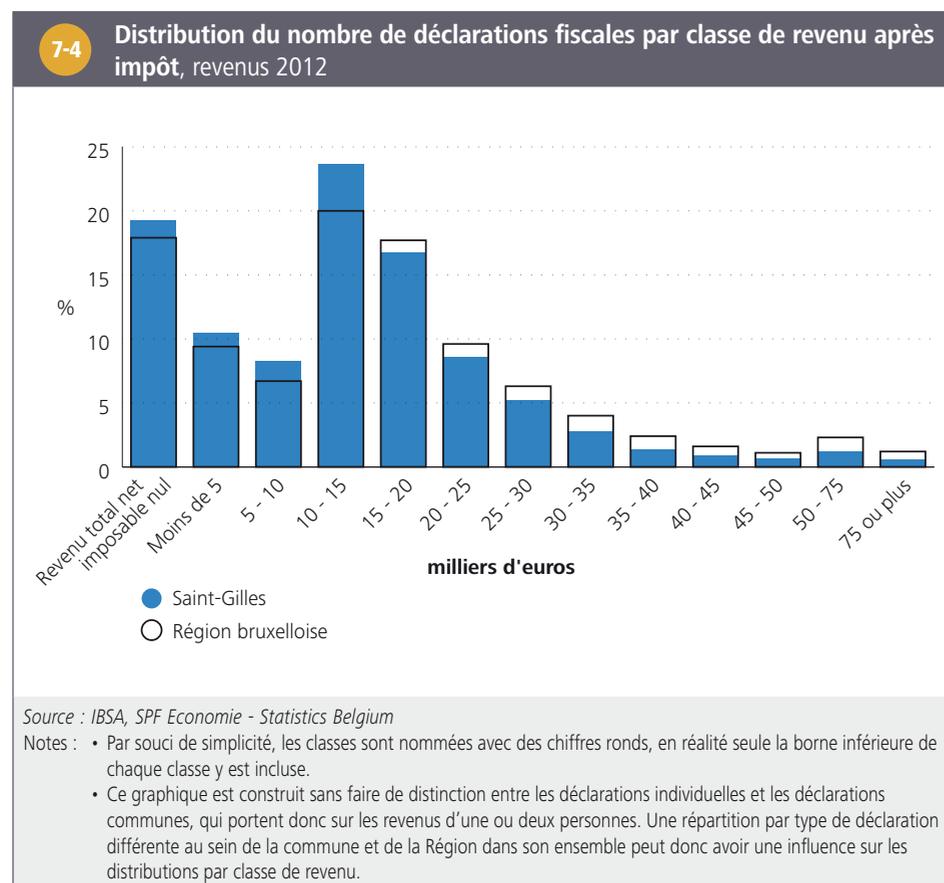
	Saint-Gilles	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,44	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,37	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹² Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

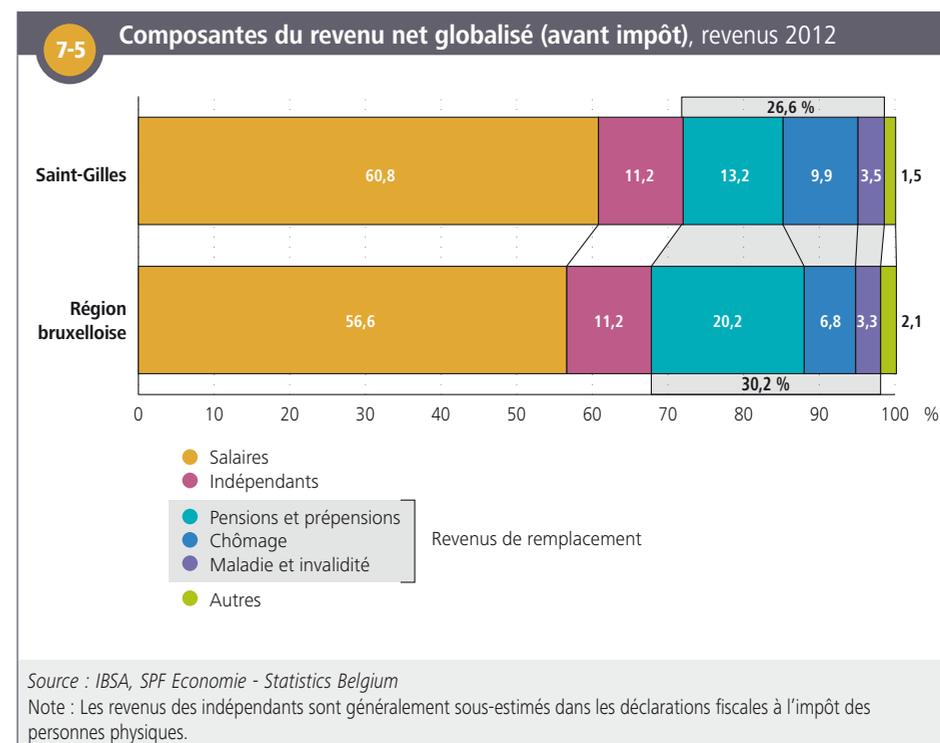
Les **déclarations** fiscales de revenus compris entre 10 000 et 15 000 euros sont nettement surreprésentées à Saint-Gilles par rapport à leur proportion au niveau régional, à l'inverse des déclarations de revenus supérieurs à 15 000 euros **7-4**. Cela explique le plus faible degré d'inégalité dans la commune.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est plus importante à Saint-Gilles qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.



Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes de revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹³.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que les parts des revenus fiscaux issus des salaires, mais aussi des allocations de chômage, sont plus élevées à Saint-Gilles qu'au niveau de la Région bruxelloise, à l'inverse de la part des revenus issus des (pré)pensions **7-5**.



13 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁴.

À Saint-Gilles, le pourcentage de la population d'âge actif (18-64 ans) qui vit avec une allocation de chômage est un peu plus élevée qu'au niveau régional (15 % contre 13 % en Région bruxelloise), de même que la part de la population de cet âge qui vit avec un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) (5,7 % contre 4,9 % en Région bruxelloise).

Parmi les jeunes, le pourcentage de bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'un revenu d'intégration (ou équivalent) est proche de celui rencontré à l'échelle de la Région. Par contre, parmi les personnes âgées (65 ans et plus), la part de la population vivant avec un revenu faible apparaît particulièrement importante : près d'un cinquième (19 %, contre 11 % à l'échelle régionale) vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA). La part de personnes âgées vivant avec la GRAPA à Saint-Gilles est l'une des plus élevées de la Région. En outre, près de 10 % des personnes âgées perçoivent une allocation aux personnes handicapées (contre 6,5 % au niveau régional) **7-6**.

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Saint-Gilles		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	4.460	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	493	11,1	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	298	6,7	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	35.974	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	2.068	5,7	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	5.360	14,9	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.154	3,2	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	637	1,8	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	4.521	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	848	18,8	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	449	9,9	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

14 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

L'**évolution** de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** (RIS) dans la population (18-64 ans) à Saint-Gilles entre 2005 et 2014 se distingue de la tendance observée à l'échelle régionale. En effet, dans la commune, la part des bénéficiaires du RIS a légèrement diminué en début de période, pour stagner à partir de 2008 autour de 4,3 %. Au niveau de la Région par contre, la part de bénéficiaires du RIS indique une tendance à la hausse au cours de la période considérée (2005-2014). Ainsi, si en 2014 le pourcentage des bénéficiaires du RIS reste plus élevé à Saint-Gilles qu'au niveau régional, l'écart entre ces deux pourcentages s'est fortement resserré en comparaison avec la situation en 2005 **7-7**.

En ce qui concerne la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** (ERIS) par contre, la tendance est la même qu'au niveau régional : après une hausse entre 2009 et 2011, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée en 2013 et 2014, rapportant leur part dans la population (18-64 ans) à leur niveau observé en 2010, tant à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

Sur toute la période, la part de bénéficiaires de l'ERIS apparaît plus élevée à Saint-Gilles qu'au niveau régional (1,3 % contre 0,9 % dans la Région en 2014).

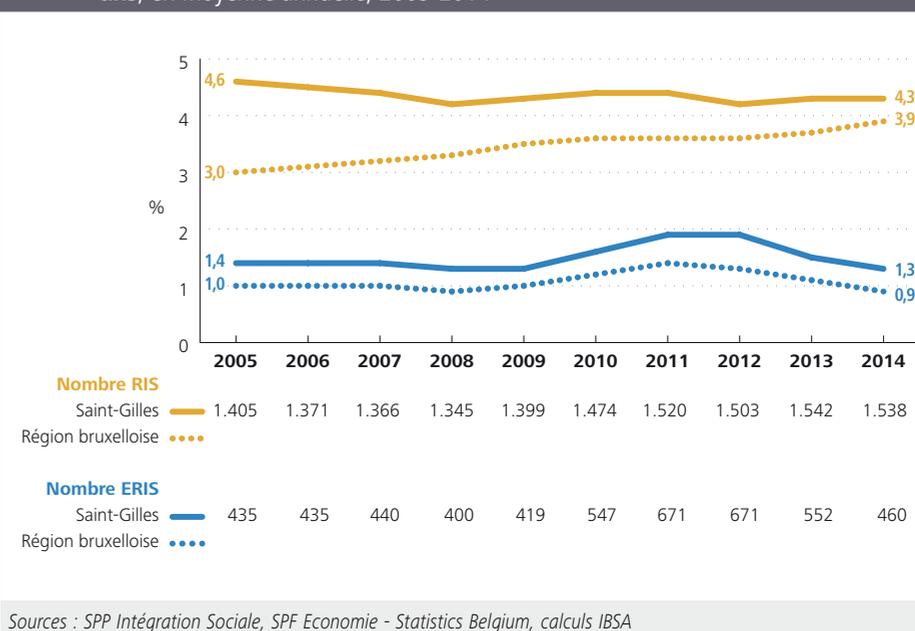
7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 13 909 personnes ont droit à une intervention majorée à Saint-Gilles en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 28 % de la population saint-gilloise (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont légèrement supérieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans et pour les adultes d'âge actif. Pour les plus âgés (65 ans et plus), la différence est beaucoup plus marquée : 45 % d'entre eux ont le statut BIM à Saint-Gilles, contre 30 % à l'échelle régionale - ce qui témoigne à nouveau de la situation financière défavorable d'une part importante des aînés dans la commune **7-8**.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** et de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Saint-Gilles						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.844	1.741	3.585	36,0	35,6	35,8	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	623	684	1.307	28,7	29,8	29,3	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	3.325	3.667	6.992	20,6	23,9	22,2	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	818	1.207	2.025	41,5	47,2	44,7	26,4	32,1	29,8
Total	6.610	7.299	13.909	26,0	29,1	27,6	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datwarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Depuis 2007, la commune de Saint-Gilles affiche un résultat ordinaire positif (à l'exception de l'année 2011) et un résultat cumulé positif depuis 2009, en partie grâce à l'aide du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC). Saint-Gilles fait en effet partie des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015 et reçoit dans ce cadre un prêt de la part du FRBRTC¹⁵.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Saint-Gilles étaient supérieures à celles correspondantes pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises, à l'inverse des dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, en tenant compte des prêts octroyés par le FRBRTC, la **dette** par habitant à Saint-Gilles est légèrement plus élevée que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. Le montant de la dette auprès du FRBRTC constitue une part importante de la dette totale de la commune : en 2013, elle représente 53 % de la dette totale de Saint-Gilles (contre 15 % pour les 19 communes).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Saint-Gilles	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.841	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.781	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	1.392	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	166	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

15 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Saint-Gilles, en 2013, ce ratio est supérieur à l'unité (2,12), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes à court terme (à un an au plus).

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 57 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation un peu moins favorable qu'en moyenne pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La source principale de **recettes** à Saint-Gilles réside dans les dotations régionales, qui représentent 24 % des recettes totales (contre 15 % pour les 19 communes considérées ensemble) **8-2**. Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (IPP) (rôle de compensation)¹⁶.

Les rendements des additionnels au précompte immobilier et à l'IPP par habitant à Saint-Gilles sont en effet inférieurs à la moyenne des 19 communes. En outre, la part dans les recettes totales des recettes issues des additionnels au précompte immobilier et celle des additionnels à l'IPP, sont relativement moins élevées : elles constituent respectivement 19 % et 8 % des recettes à Saint-Gilles (contre 29 % et 11 % pour les 19 communes bruxelloises). La faible part des additionnels au précompte immobilier malgré la présence de nombreux bâtiments publics est liée au fait que nombreux d'entre eux sont « mainmorte », c'est-à-dire immunisés de précompte immobilier (c'est le cas de certaines administrations, la gare de Bruxelles-Midi ou encore la prison de Saint-Gilles). La part relativement faible de recettes issues des additionnels à l'IPP est

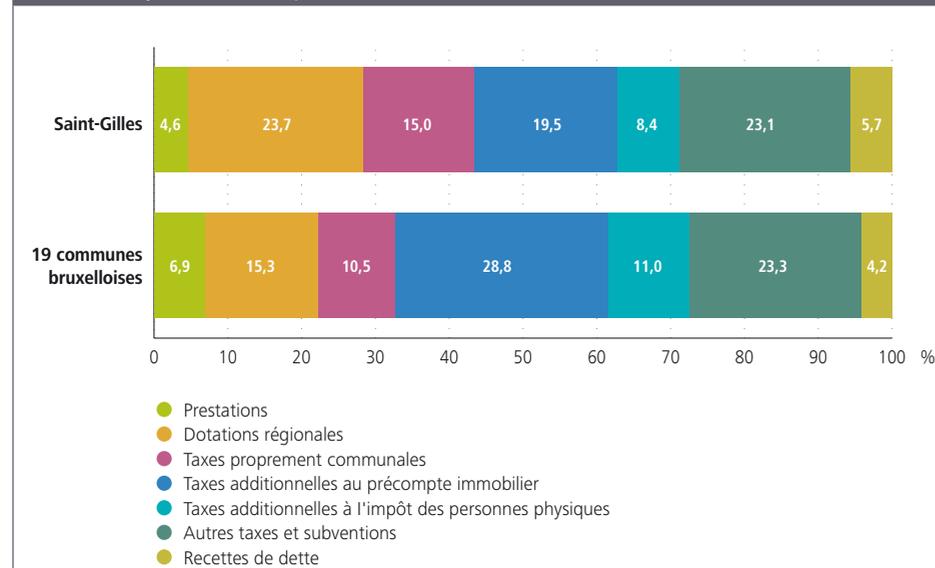
16 Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

quant à elle à relier avec la situation socioéconomique défavorable d'une partie des habitants de la commune.

Les «autres taxes et subventions» représentent 23 % des recettes à Saint-Gilles, une part identique à celle des 19 communes considérées ensemble. Enfin, les taxes proprement communales représentent 15 % des recettes à Saint-Gilles, contre 10 % au niveau des 19 communes.

8-2

Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



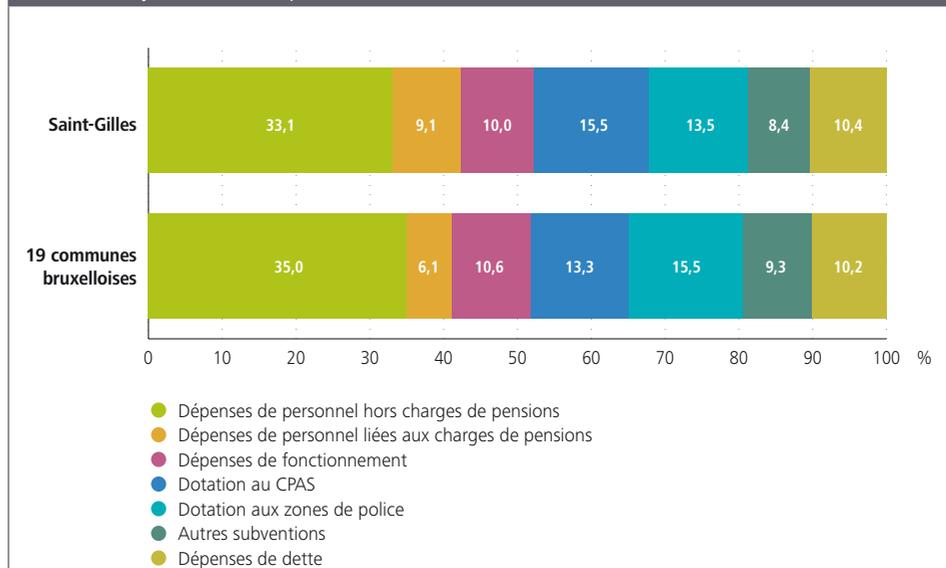
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

- Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
 - Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

À l'instar des autres communes, les principales **dépenses** de la commune de Saint-Gilles sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 42 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), un pourcentage équivalent à celui des 19 communes considérées ensemble **8-3**. Les charges de pension au sein de ces dépenses occupent cependant un poids plus important à Saint-Gilles. Les dépenses liées à la dotation au CPAS sont, en proportion, légèrement plus importantes à Saint-Gilles que dans les 19 communes considérées ensemble, au contraire des dépenses liées à la dotation aux zones de police et aux autres subventions (tirées à la hausse pour les 19 communes notamment par la Ville de Bruxelles).

8-3

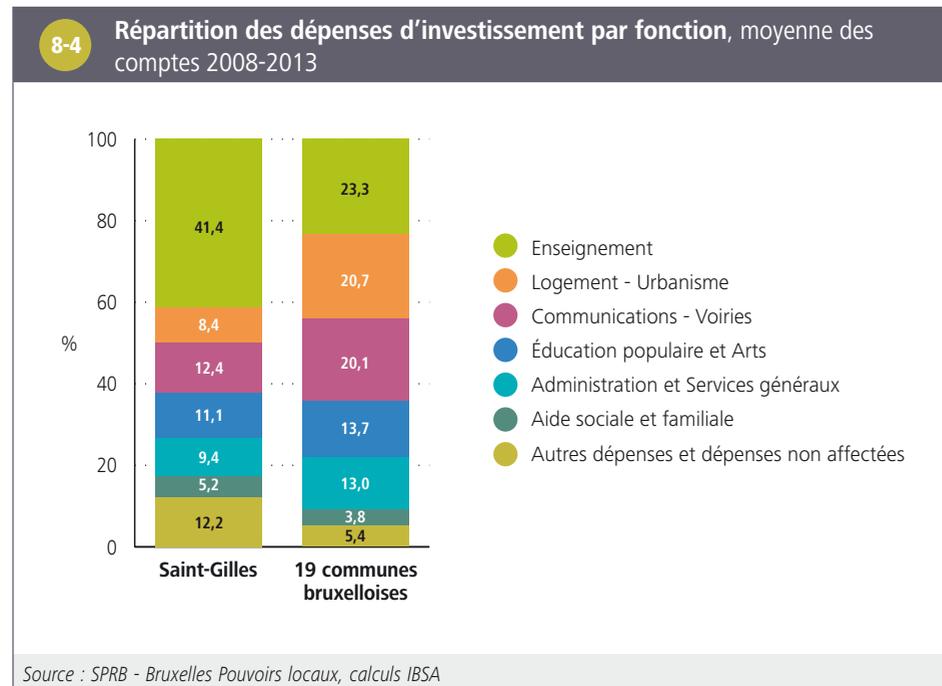
Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la plus grande part des investissements à Saint-Gilles ont été effectués dans le domaine de l'enseignement (41 % des dépenses d'investissement, contre 23 % pour les 19 communes). Les autres domaines ont, sur cette période, fait l'objet d'une moindre part des investissements par rapport aux 19 communes considérées ensemble, en particulier le domaine du logement et de l'urbanisme (8 % des dépenses d'investissement contre 21 % pour les 19 communes) ⁸⁻⁴.



9. LOGEMENT

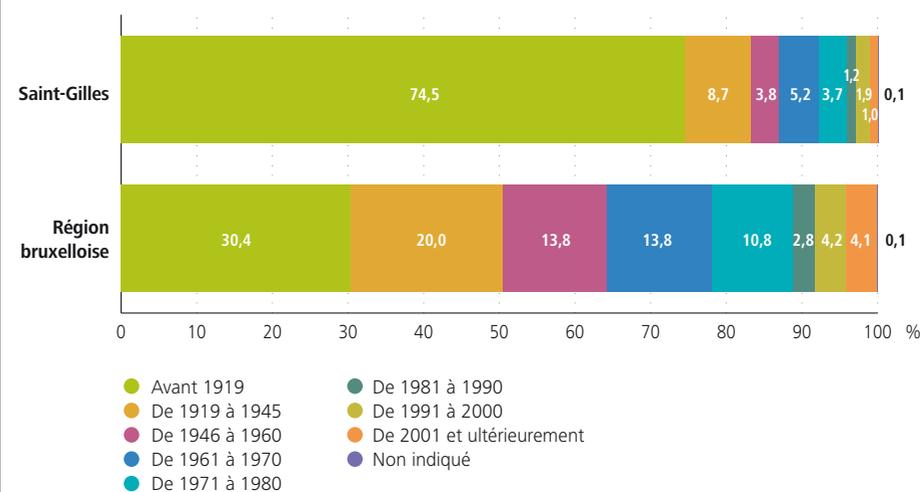
Au 1^{er} janvier 2014, 7 534 bâtiments et 26 587 logements sont recensés à Saint-Gilles, dont 1 084 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Saint-Gilles est une commune de **première couronne**. Sur base des données concernant les **logements classiques** du Censur 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent trois quarts des logements saint-gillois, une proportion exceptionnellement élevée par rapport aux autres communes. Cette proportion est en effet plus de deux fois plus élevée à Saint-Gilles qu'à l'échelle de la Région. Le bâti est donc essentiellement ancien dans la commune **9-1**.

9-1

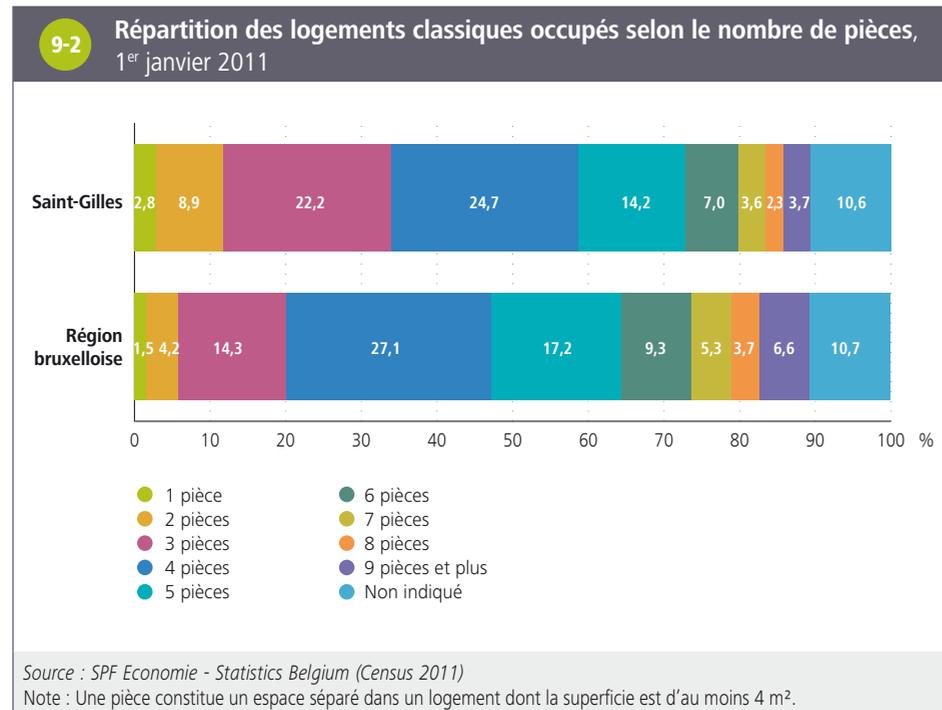
Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011



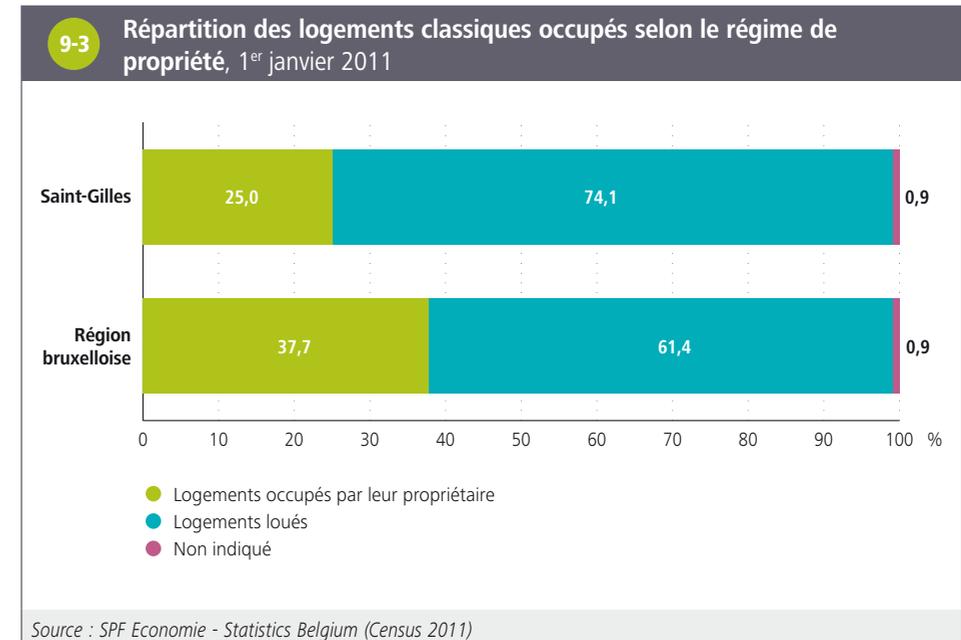
Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Concernant le **nombre de pièces**, les logements de petite taille sont surreprésentés à Saint-Gilles par rapport à la situation régionale : 12 % des logements comptent 1 à 2 pièces (une proportion deux fois plus importante qu'à l'échelle de la Région) et 22 % des logements comptent 3 pièces (contre 14 % pour la Région). Les logements de grande taille et en particulier, de très grande taille, sont quant à eux sous-représentés : les logements de 9 pièces et plus représentent 3,7 % du parc, soit près de deux fois moins qu'à l'échelle régionale ⁹⁻² 17.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que trois quarts des logements à Saint-Gilles sont occupés par des **locataires**, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale (61 %) ⁹⁻³.



17 Notons que la part de logements pour lequel le nombre de pièces est « non indiqué » est importante (près de 11 %), tant à Saint-Gilles qu'au niveau de la Région.

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Saint-Gilles compte 1 084 logements sociaux, soit 15 de plus qu'en 2005. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est relativement faible à Saint-Gilles : on compte seulement 4 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7 pour 100 au niveau de la Région ⁹⁻⁴.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social est de 8 % à Saint-Gilles (une proportion proche de la moyenne régionale de 7 %) ¹⁸.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.084	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	4,2	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier restent inférieurs à Saint-Gilles par rapport à la situation au niveau de la Région, même si la différence est actuellement nettement moindre en comparaison avec certaines autres communes du **croissant pauvre**. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 669 euros (contre 732 euros en Région bruxelloise) et le prix moyen des ventes d'appartements est de 205,2 milliers d'euros (contre 224,8 milliers d'euros dans la Région). Le prix moyen des ventes de maisons se rapproche plus de la moyenne régionale ⁹⁻⁵.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	669	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	360,2	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	205,2	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

¹⁸ Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

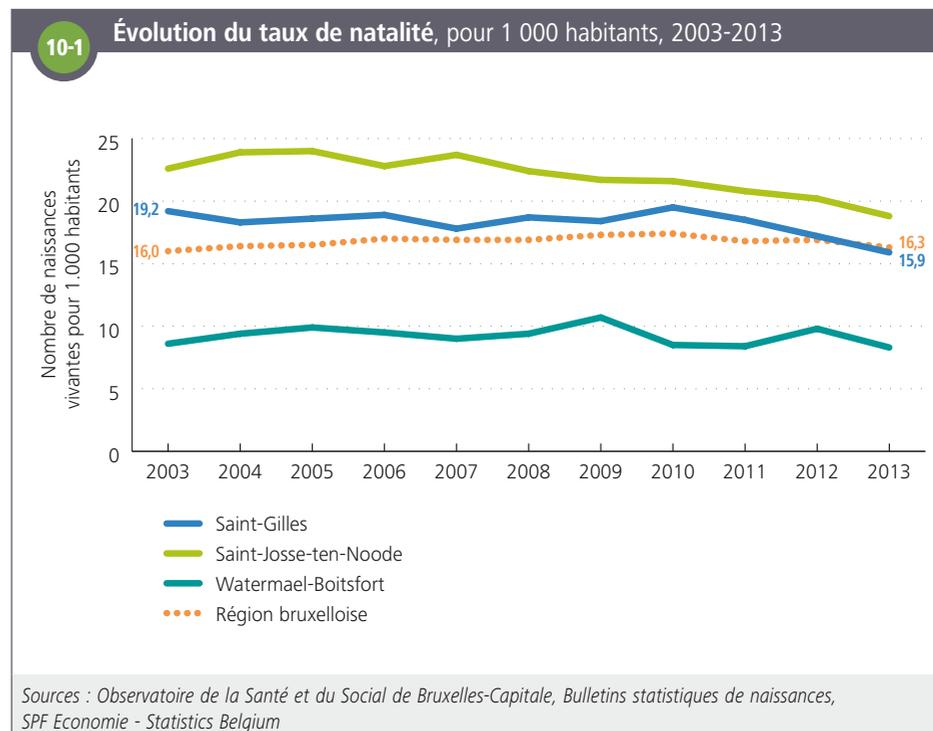
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 804 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Saint-Gillois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 43 de plus que dans les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle¹⁹.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances est stable à Saint-Gilles alors que la population a augmenté ; par conséquent, le [taux de natalité](#) a diminué ¹⁰⁻¹. De ce fait, alors qu'il était plus élevé auparavant, le taux de natalité saint-gillois est, depuis 2012, similaire à celui de la Région. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est plus faible à Saint-Gilles (1,6) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²⁰, mais la proportion de femmes en âge de procréer y est plus élevée.

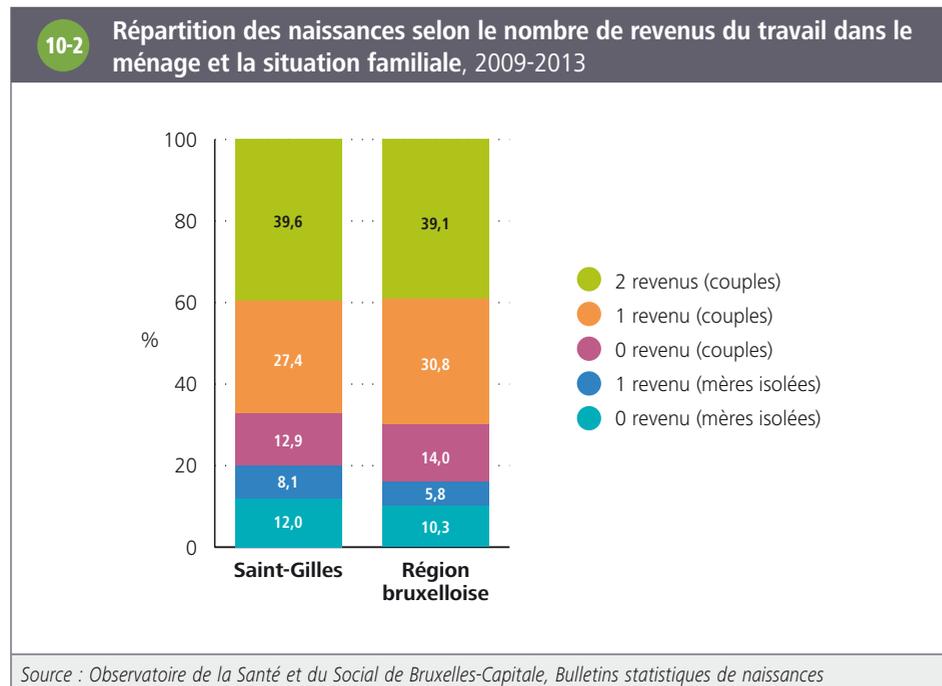


¹⁹ Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; *Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁰ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Un quart des enfants naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail à Saint-Gilles, soit une proportion similaire à celle de la Région. Par contre, la proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est plus importante à Saint-Gilles (20 %) qu'à l'échelle régionale (16 %) **10-2**.



À Saint-Gilles, 61 % des femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013 ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 77 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (36 % des femmes), marocaine (10 %), française (9 %), polonaise (4,6 %) et brésilienne (4,0 %). Entre 2003 et 2013, les parts des mères de nationalité française et brésilienne ont connu les plus fortes progressions.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les **mères âgées** sont proportionnellement plus représentées à Saint-Gilles (5,7 %) qu'en Région bruxelloise (4,9 %) ; le taux de fécondité des 40-49 ans y est d'ailleurs plus élevé qu'au niveau de la Région (1,5 % contre 1,2 %). Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Saint-Gilles présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Saint-Gilles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	160	3,7	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	294	6,8	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	443	10,3	9,9
Mères < 20 ans	98	2,3	2,2
Mères ≥ 40 ans	242	5,7	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Saint-Gilles, le **taux de mortalité foeto-infantile** est significativement plus élevé que celui de la Région **10-4**. Cette mortalité plus élevée comparativement à la Région provient aussi bien d'une plus grande proportion de **décès** avant la naissance qu'au cours de la première année de vie (**mortalité infantile**).

10-4	Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
		Saint-Gilles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances	
Mortalité périnatale	42	9,6	7,8	
Mortalité infantile	20	4,6	3,0	
Mortalité foeto-infantile	55	12,5	9,4	

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

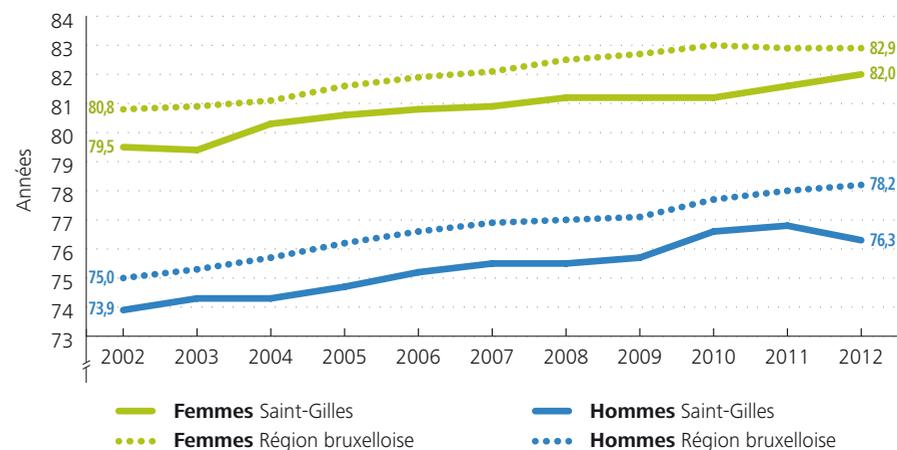
10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

À Saint-Gilles, l'**espérance de vie** de 2012²¹ des femmes est de 82 ans et celle des hommes de 76 ans, ce qui est inférieur à celles de la Région bruxelloise (respectivement 83 ans et 78 ans). Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Saint-Gilles qu'en Région bruxelloise **10-5**. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé pour les personnes âgées de la commune, en particulier pour les hommes. Cette différence peut être mise en lien avec la plus grande part des personnes âgées en situation de précarité à Saint-Gilles en comparaison avec la Région (voir chapitre 7).

10-5

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans¹, 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

21 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie à la naissance sur trois ans (espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Saint-Gilles, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 370 pour 100 000 hommes et de 190 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, le taux de mortalité prématurée des hommes à Saint-Gilles est significativement plus élevé que celui de la Région bruxelloise (+19 %). En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et des poumons ainsi que celle liée aux maladies de l'appareil digestif sont significativement plus élevées chez les hommes saint-gillois. Dans les études épidémiologiques, une part importante de ces causes de décès est liée, respectivement, à la consommation de tabac et d'alcool.

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Saint-Gilles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	438	370,3	+19 %	218	190,0	+2 %
Tumeurs	148	125,1	+18 %	96	83,7	+8 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	62	52,4	+50 %	18	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	82	69,3	+16 %	33	28,8	+4 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	42	35,5	+32 %	10	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	33	27,9	+26 %	12	-	-
Maladies de l'appareil digestif	34	28,7	+54 %	11	9,6	-3 %
Causes externes	56	47,3	-2 %	19	-	-
<i>Suicides²</i>	22	18,6	+17 %	7	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Saint-Gilles, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du poumon chez les hommes est significativement plus élevée que celle de la Région **10-7**. Une bonne partie de ces cancers est liée au tabac. Notons qu'au niveau de la Région, au cours de la dernière décennie, l'incidence du cancer du poumon est en diminution parmi les hommes et stable parmi les femmes. L'incidence standardisée du cancer de la prostate parmi les hommes est plus faible à Saint-Gilles que dans la Région bruxelloise.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Saint-Gilles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012			
	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Poumon-bronches	86	89,9	+53 %
Prostate	56	58,5	-30 %
Côlon	41	42,9	-10 %
Femmes			
Sein	121	127,4	-6 %
Côlon	36	37,9	-1 %
Poumon-bronches	28	29,5	+3 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Saint-Gilles, tant la couverture totale du dépistage du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans que celle effectuée dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') sont inférieures à celles de la Région²² **10-8**. La couverture totale est nettement inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012		
	Saint-Gilles	Région bruxelloise
Mammotest	8,7 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	47,8 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Saint-Gilles (50 %) est légèrement plus faible que celui de la Région bruxelloise (53 %)²³.

22 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

23 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONSS	Office national de sécurité sociale
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONEM	Office National de l'Emploi
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RIS	Revenu d'intégration sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS	Centre public d'action sociale	SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPF	Service public fédéral
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPP	Service public fédéral de programmation
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPRB	Service public régional de Bruxelles
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	UE	Union Européenne
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse		
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONP	Office national des Pensions		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Saint-Gilles

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be